



COURANT ALTERNATIF
courant ★
alternatif

- ▶ EHPAD : LA COLÈRE DES SALARIÉ-ES
- ▶ EDUCATION : OFFENSIVE LIBÉRALE CONTRE L'EDUCATION NATIONALE
- ▶ NDDL : UNE ZAD PLUS DIVISÉE QUE JAMAIS...

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 278 | MARS 2018 | 3€



COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de

l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égrégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.



SOMMAIRE

EDITO ► PAGE 3

SOCIAL

PAGE 4 ► A propos des contrats aidés...

PAGE 7 ► Grève dans les Ehpad, il était temps !

PAGE 9 ► EHPAD : La colère des salariées contre la politique du gouvernement et « l'or gris » des actionnaires.

PAGE 12 ► Holiday Inn Clichy : Après 111 jours de grève, les salarié-es prestataires ont gagné

EDUCATION

PAGE 13 ► Offensive libérale contre l'Education Nationale

BIG BROTHER ► PAGE 16

PAGE 18 ► Marche des solidarités : une démarche de liens et de luttes

REPRESSION

PAGE 20 ► Lille : Qui a tué Selom et Matisse ?

L'ÉCONOMIE ► PAGE 21

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PAGE 22 ► Après le succès du 10 février, une ZAD plus divisée que jamais...

PAYSANS CONTRE LES NORMES

PAGE 24 ► Au nom de Laronge

VERTEMENT ECOLO ► PAGE 26

MÉDIAS

PAGE 27 ► Réflexions sur les Médias

CORSE

PAGE 29 ► Gros succès des nationalistes aux territoriales : et maintenant ?

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Sans les hors séries 25 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égrégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé dans le Sud-Ouest

La maquette dans le Finistère

La commission journal de Mars aura lieu à Limoges

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE
ocl-moulins@orange.fr

BRETAGNE
ocnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egregore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@riseup.net

LIMOUSIN
ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex lamouette.enragee@wanadoo.fr
• Lille : ocl.lille@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY
ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES
• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

• Valence :
ocl-valence@riseup.net

SUD-EST
Grasse : ocl.sudest@gmail.com

CONTACTS
Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
Mars 2018
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

Un équilibre gouvernemental et capitaliste qu'on souhaite précaire..

Tout est question d'équilibre, et notre équilibriste en chef s'y connaît pour accueillir et « en même temps » expulser ; c'est le mot d'ordre de cette énième loi de refus de l'étranger en France ; on fait preuve d'humanité pour ceux et celles à qui est octroyé le droit de rester en France en mettant en place, au compte-gouttes, les mesures d'accueil, et en même temps on renforce la machine répressive pour les autres, les refoulés !

Preuve d'humanité encore en ne tolérant pas que des gens dorment au froid dans la boue d'une sorte de jungle à Calais ; c'est pour leur bien qu'on les prive de toutes leurs affaires pour les laisser encore plus démunies, et les valets du roi ne sont pas en reste pour développer une rhétorique hallucinante, comme cette élue de la majorité qui déclare que « les CRA (centre de rétention administrative) ne sont pas des prisons, les personnes y circulent librement à l'intérieur et même peuvent en sortir la journée !! »

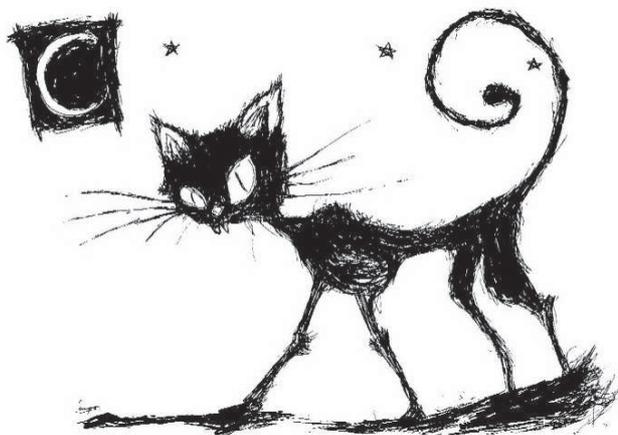
Bienvenue au pays des non droits. La France, forte de près de 70 millions d'habitants, qui parle d'honneur à propos de sa politique d'asile, est à la 8ème place d'un classement sur la proportion de réfugiés accueillis en rapport au nombre d'habitants. En Suède, le chiffre est de 1/101, en Belgique 1/440, et en France 1/1340, juste derrière l'Italie à 1/938 ! Et tout ça pour quoi ? Pour être élu à la place de Le Pen ? Mais toutes ces politiques racistes qui s'enchaînent n'ont pas diminué l'emprise de l'extrême droite qui se retrouve présidentielle au deuxième tour des élections ; bien au contraire, on justifie son discours catastrophique d'invasion en mettant en place des mesures de sécurité de plus en plus liberticides.

Pour expliquer tout cela, rien de tel qu'un beau discours sur les lieux mêmes de la répression et devant les acteurs de cette répression. Le chef de l'Etat a ainsi félicité les forces de sécurité qui assurent « la sécurité de nos citoyens et la circulation des marchandises » ; on notera le « nos citoyens » et le lien capitaliste de maintien de l'ordre à la frontière pour les marchandises ! Et pour ce faire, les flics toucheront une prime exceptionnelle de résultats ; l'estimation se fera-t-elle au nombre de tentes arrachées, de coups de lacrymo au poivre ? Il s'agit de renforcer la dissuasion de venir en France et c'est en partie bien réussi car bien peu de réfugiés font le projet de rester dans ce pays ; quant aux nouveaux Centres de tri, « structures d'hébergement dans l'attente d'une expulsion » (ouverts ou fermés?), pas sûr que les volontaires y soient nombreux !

A l'origine du problème : des inégalités de vie sur la planète et dans le pays, et ce n'est pas en les niant que la situation va s'arranger.

Nous sommes face à un gouvernement qui se dit pragmatique, qui élabore sa politique autour de rapports d'experts technocrates, chacun de ces rapports aboutissant à une loi. Des lois qui se succèdent à un rythme suffisamment soutenu pour épuiser les rares oppositions politiques, squeezer les débats et nommer « concertation » des réunions informelles sans confrontation. Tout cela donc dans l'urgence, par ordonnance ou décret, sauf lorsqu'il s'agit de 3 à 5000 personnes recensées SDF à Paris qui vont subir un froid intense : les urgences gouvernementales ne répondent pas aux valeurs humanitaires basiques, on s'en doute !

Encore heureux que les luttes se multiplient sur le territoire, tellement nombreuses et morcelées que les médias professionnels n'ont pas le temps d'en parler, ou plutôt ne tiennent pas à le faire ! On



peut juste regretter que, lorsque Notre-Dame-des-Landes et Bure font l'actualité, cela n'ouvre pas le débat sur le nucléaire, sur l'aviation comme transport coûteux et énergivore, comme le font les cheminots en grève lorsqu'ils posent la question du choix d'un transport ferroviaire à privilégier par rapport aux autoroutes, pour les marchandises entre autres. Les prises de position médiatisées se focalisent sur le statut privilégié de quelques milliers de cheminots, responsables sans doute de la dette colossale d'une entreprise mal gérée avec une clientèle de près de 2 milliards de personnes, dette qui s'élèverait selon les sources à 40 ou à 50 milliards ; on n'est pas à 10 milliards près ! C'est autour de ce chiffre que le marchandage du gouvernement se fait, promettant de prendre en charge la dette en contrepartie de la réforme du statut des cheminots et de leur retraite ! Une forme de gouvernance des plus démocratiques, le chantage à marche forcée !

Pour ce mois de mars, un rendez-vous est à la une, celui du 22 mars qui, contrairement à ce qui est dit, ne marque pas le début des événements de 1968, seulement ceux d'un mois de mai explosif dans les universités. Mais là aussi, en ces temps, les luttes étaient tenaces et nombreuses depuis plusieurs années, les grèves sporadiques ont fini par se rejoindre pour menacer le fameux équilibre capitaliste. Les étincelles de ce sursaut social ont brillé longtemps et allumé des résistances diverses tout en obligeant les gestionnaires du pays à lâcher bien plus qu'ils ne l'auraient voulu et bien moins qu'ils auraient pu.

Les provocations bonapartiennes d'un chef imbu de sa suffisance suffiront-elles à éveiller des révoltes ? En tout cas, elles continueront d'attiser tous les feux déjà activés ou encore en veille sur l'ensemble du territoire et les coups de menton policiers et judiciaires ne suffiront pas à calmer la colère qui monte en ce printemps prometteur. C'est bien ainsi qu'il faut conclure un éditorial : sur la lutte, les luttes, toujours et encore !!

CJ Sud-Ouest, 24 février 2018

A PROPOS DES CONTRATS AIDÉS...

Pour lutter contre le chômage, le Premier ministre a promis de mettre l'accent sur la formation, jugée plus efficace que les contrats aidés. Il justifie également le coup de rabot financier par la nécessité de faire passer le déficit sous la barre des 3 %. Jugés inefficaces et coûteux, les contrats aidés sont passés de 459 000 en 2016 à 310 000 en 2017, soit une diminution record de 149 000 contrats. Les suppressions devraient se prolonger cette année avec seulement 200 000 contrats budgétés.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT AIDÉ ?

Selon l'INSEE, un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun (une partie de ces emplois sont payés en dessous du SMIC), pour lequel l'employeur bénéficie d'aides financières. Le principe général est de diminuer les coûts d'embauche, de formation et plus généralement de salaire pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », personnes « en difficulté sur le marché du travail » (demandeurs d'emploi de longue ou de très longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, personnes handicapées, personnes de plus de 50 ans au chômage, jeunes sans aucune qualification...) ou jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Les premiers contrats aidés ont été lancés en 1977 par Raymond Barre. Ensuite, les gouvernements successifs de gauche comme de droite n'ont cessé d'expérimenter de nouveaux dispositifs, notamment des S.I.V.P., TUC, CES, CEC sous les socialistes de 1983 à 1992 puis CIE, CJE, CIVIS, contrat d'avenir (CA), emplois vie scolaire avec la

droite au pouvoir et on continue avec des emplois d'avenir pour les jeunes non qualifiés, le contrat de génération, des CUI, CUI-CAE, CUI-CIE ..., sans oublier le contrat d'apprentissage, qui existe depuis 1851 et dont la dernière réforme date de 1987. Cette liste¹ de sigles abscons pourrait faire rire, si elle ne recouvrait pas la triste réalité d'emplois précaires sous contraintes ! Il y avait 800 000 contrats aidés sous les gouvernements Juppé et Jospin.

LES TYPES DE CONTRATS AIDÉS EN VIGUEUR

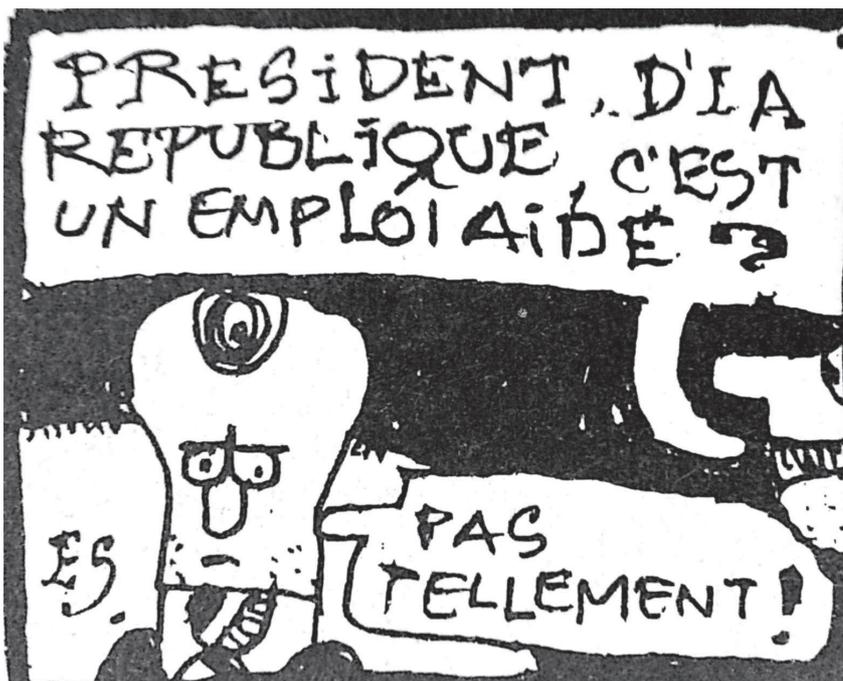
Les contrats uniques d'insertion s'adressent aux personnes exclues socialement et, pour 2016, on comptait 226 000 CUI CAE et 41 000 CUI-CIE, selon les chiffres du Ministère du travail. Les emplois d'avenir sont, eux, surtout dans le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale avérée et sont principalement destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés. Il y a aussi le dispositif « emplois d'avenir professeur » destiné aux étudiants inscrits principalement en deuxième année de licence, pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Pour la même année, selon la DARES (2), une officine de recherche du ministère du travail, il y avait 70 000 emplois d'ave-

nir non marchand, 26 000 emplois d'avenir marchand et 1 000 emplois d'avenir professeur. Et pour les personnes particulièrement éloignées de l'emploi, donc encore plus précaires, il existe l'insertion par l'activité économique (IAE), qui passe par Pôle emploi et des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle susceptibles de leur proposer du travail, 133 000 pour l'année 2016. Un an après, on tombe à 49 700 contrats aidés, soit une diminution de 4,1%. Cette baisse concerne les CUI-CIE et les emplois d'avenir. Le nombre de salariés en CUI-CAE, lui, a augmenté de 8,4% et celui de salariés en insertion par l'activité économique de 3,9%.

Le ministère du travail parle de 21 000 emplois créés en 2015 grâce à l'augmentation du nombre de contrats aidés : 13 000 dans le secteur non marchand, 4 000 dans le secteur marchand et 4 000 dans les structures de l'insertion par l'activité économique. Ces mesures concernaient en 2015, 54% de femmes et 46% d'hommes. Et contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les jeunes qui en bénéficiaient le plus. En effet si 33% des personnes en contrats aidés avaient moins de 26 ans, les 26 à 49 ans représentent 49% et 18% pour les 50 ans ou plus. La répartition selon le niveau scolaire est hiérarchiquement cohérente avec 37% jusqu'au BEP-CAP et sans diplôme, 25% au niveau BEP-CAP avec diplôme, 22% au niveau Bac et enfin 16% au niveau supérieur au Bac. Géographiquement, 38,7% des emplois d'avenir du secteur non marchand étaient destinés aux zones prioritaires : 18,5% pour les quartiers prioritaires de la ville (QP), 14,7% pour les zones de revitalisation rurale de métropole (ZRR) et enfin 11% pour les départements d'outre-mer (DOM).

UTILES OU NON ?

Les contrats aidés servent-ils à trouver un emploi stable ? La question de « l'utilité » des contrats aidés intéresse plus les autorités que celles et ceux qui les subissent. Des statistiques ministérielles relèvent, dans un rapport qui date de 2012, "le devenir à 6 mois des personnes sorties de contrat aidé en 2010". Six mois après la fin du contrat, 70% des salariés sortis d'un contrat aidé du secteur marchand sont en emploi, souvent grâce au maintien chez l'employeur (plus fréquent après un CDI ou un contrat



long). Alors que, pour le secteur non marchand en 2010, seuls 39% sont en emploi six mois après la fin du contrat. La cause en est que le secteur marchand recrute le plus souvent des personnes mieux formées et moins éloignées de l'emploi, et aussi profite de l'aubaine, c'est-à-dire que ces entreprises auraient embauché de toute façon et ainsi se font subventionner ! Le taux d'insertion dans l'emploi des personnes sous minima sociaux est inférieur de 12 points à celui de l'ensemble des sortants de contrat aidé dans le secteur marchand et inférieur de 9 points dans le secteur non marchand. Enfin, le fait d'avoir suivi une formation au cours du contrat aidé est positivement corrélé au taux d'accès à l'emploi six mois après la sortie de ce contrat. Ainsi, 77% des salariés passés par un contrat du secteur marchand (et 44% de ceux ayant bénéficié d'un contrat du secteur non marchand), ayant suivi au moins une formation, sont en emploi six mois après, contre 68% (et 34%) pour ceux qui n'en ont pas suivi. C'est sur ce genre de rapport que s'appuie Muriel Pénicaud, ministre du travail.

Les bilans de fin de contrats sont en général positifs mais l'enquête date de 2010, qui liste les réactions : cela a permis "d'acquérir une expérience professionnelle ou des compétences" (73%), "de se sentir utile et de reprendre confiance" (70%), "d'améliorer sa situation financière" (67%), d'y voir plus clair sur son avenir professionnel (50%), de "se faire des relations utiles pour trouver un emploi" (25%).

En 2018, 200 000 contrats aidés sont prévus pour une enveloppe de 1,45 milliard d'euros. Les jeunes en insertion et les chômeurs de longue durée seront prioritaires et deux secteurs seront ciblés, selon l'annonce faite par E. Philippe : l'urgence sanitaire et sociale, «où le volume des emplois aidés sera maintenu», et l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire. Le premier ministre a ajouté que «tout contrat aidé comportera véritablement, pendant sa durée, ou le cas échéant à son issue, un volet formation». C'était de toute façon déjà le cas sur le papier pour à peu près tous les contrats aidés.

QUELS SONT LES SECTEURS TOUCHÉS PAR LA BAISSÉ ET QUELLES RÉACTIONS ?

Le 7 août, le gouvernement annonçait un plan de licenciement massif comme on n'en a jamais vu : la suppression de 260 000 contrats aidés sur deux ans. La décision gouvernementale prise sans aucune concertation, et sans solutions de remplacement, a surpris tout le monde. Les maires ont été les premiers à réagir, car beaucoup d'emplois aidés travaillent à l'école, à la cantine, à la garderie, aux espaces

verts, à l'entretien des bâtiments. L'association des maires de France a réclamé un moratoire sur la baisse des emplois aidés et exprimé la colère des élus face aux méthodes du gouvernement. La rentrée scolaire a été retardée dans de nombreuses communes. Le gouvernement a lâché du lest et décidé d'engager 30 à 40 000 contrats supplémentaires d'ici la fin 2017. C'est que, en fait, au-delà des discours qui légitiment les emplois aidés par la lutte contre le chômage et la pauvreté, ceux-ci ont surtout servi à maintenir certains services publics à faible coût tout en diminuant le nombre de fonctionnaires. Cette réduction a été telle qu'un certain nombre de services de l'Etat ne peuvent plus fonctionner sans emplois aidés. Dans l'Education nationale, au-delà des écoles, dans les collèges, les lycées, si on supprime ces emplois, il n'y aura presque plus de ménage, de personnel à la cantine, de surveillants... Les emplois aidés ont peut-être permis à un certain nombre de retrouver un emploi, ils ont surtout servi à faire fonctionner une partie des services publics sur leur dos. Et aujourd'hui, le roi est nu. La suppression des emplois aidés va faire apparaître de façon très crue la misère des services publics. Services publics que le gouvernement actuel est bien décidé à détruire.

Le monde associatif est lui aussi globalement précarisé car il manque de financement pérenne. Et justement, parallèlement, les subventions continuent de baisser à la vitesse grand V. Le monde associatif compte aujourd'hui 1,8 million de salariés, dont 8% en contrats aidés (130 000 personnes). C'est un salariat très féminisé, plutôt jeune avec énormément de contrats atypiques (contrats aidés mais pas seulement : contrats d'engagement éducatif, volontariats en ser-

vice civique, stages...). Nombre de ces personnes sont présentes dans des structures d'insertion professionnelle, sanitaires et sociales (Resto du cœur, Croix rouge) et associations environnementales. Mais les réactions sont faibles dans ce secteur. Normal, la majorité de ces associations sont paramunicipales ou para-gouvernementales, dans le sens qu'elles assurent des missions autrefois dévolues à l'Etat et qu'elles sont complètement dépendantes de son financement. Les représentants du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont essayé de faire pression sur le gouvernement, sans résultat tangible. Seuls les syndicats Asso (Action des salariés du secteur associatif), qui luttent contre les dérives de l'application du droit du travail dans le secteur associatif, et la CGT essaient de se battre.

Le mouvement associatif dénonce en particulier l'incitation faite aux préfets de recourir au service civique pour compenser la diminution des contrats aidés. Le service civique est censé être destiné à favoriser l'engagement des jeunes et non à pourvoir des emplois qui ne peuvent être financés. La loi le spécifie d'ailleurs, en précisant qu'une mission de service civique ne peut se substituer à un emploi. Mais il y a fort à penser que le recours au service civique va être massif...C'est en fait le même scénario qui se rejoue encore et toujours. On crée des emplois aidés en prétendant que ce sont de nouveaux emplois destinés à former des populations cibles. En réalité, ils servent à compenser la réduction des effectifs dans le public et à diminuer le déficit de l'Etat.

En ce qui concerne le secteur privé, ces contrats ont toujours servi à disposer d'une main d'oeuvre docile et pas chère, et à maintenir une pression à la

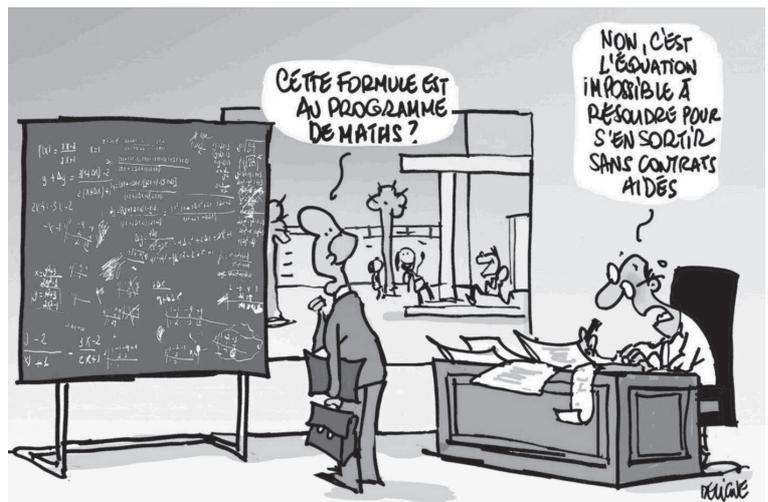




Social

baisse des salaires sur l'ensemble des salariés. Les contrats aidés sont une aubaine pour les entreprises : pourquoi recruter au SMIC quand on peut le faire pour moins ? La majorité des «bénéficiaires» auraient probablement trouvé, si on n'avait pas inventé les emplois aidés, un emploi «normal», mal payé, où ils seraient exploités, mais pas stigmatisés. Maintenant que les emplois aidés ont été installés de façon structurelle dans le paysage, leur suppression équivaut à des licenciements massifs.

Camille, OCL Reims et Sylvie, OCL Paris



Notes:

1- les S.I.V.P. et les contrats de qualification (1983, Pierre Mauroy); les TUC (travaux d'utilité collective) (1984, Laurent Fabius) ; les CES (contrats d'emploi-solidarité) (1990, Michel Rocard) ; les CEC (contrats emploi consolidé) (1992, Pierre Bérégovoy) (pour les futurs ex-bénéficiaires des CES) ; les CIE (contrats initiative emploi) (1995, Alain Juppé) ; les emplois-jeunes et le retour au CES (1997, Lionel Jospin) ; les CJE (contrats jeune en entreprise), les CIVIS (contrats d'insertion dans la vie sociale), les CI-RMA (contrats d'insertion - revenu minimum d'activité) (2002, Jean-Pierre Raffarin) ; les CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) (2004, Jean-Pierre Raffarin, pour remplacer les CES et les CEC) ; le contrat d'avenir (CA) en remplacement du CI-RMA (2005, Jean-Pierre Raffarin) ; les Emplois vie scolaire (2006, Dominique de Villepin) ; les Emplois d'avenir pour les jeunes non qualifiés (2012, Jean Marc Ayrault) ; le contrat de génération, dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise (2013, supprimé par l'ordonnance du 22 septembre 2017) ; le contrat unique d'insertion (CUI) : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour le secteur non marchand et le contrat initiative emploi (CUI-CIE) pour le secteur marchand (2014).
2- DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques

Repression

Tours : De l'"entrave à la circulation" à la pénalisation de manifester

Le 17 mai 2016, à Tours, lors d'une manifestation contre la loi Travail, le camion (doté d'une sono) de Mathieu Berrier est stationné à proximité du trajet du tramway – et non sur les voies-, place Anatole-France. La société de transports Keolis dépose plainte car "le trafic a été perturbé". Comme si, quand il y a une manifestation, la circulation n'était pas forcément perturbée...

Le 15 novembre 2016, Mathieu est convoqué dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (ou plaider-coupable). Il conteste les faits et la peine proposée. Le 27 avril 2017, il est donc convoqué devant le tribunal correctionnel. Le jeune homme ne dispose pas de l'avis de contravention. Son procès est renvoyé au 29 septembre 2017. Puis une nouvelle fois au 9 février, devant le tribunal de Tours. Mathieu est entouré d'une douzaine de membres du Collectif anti-répression 37 qui réclament sa relaxe.

Son avocate annonce que la police ne retrouve pas la contravention. Elle maintient la demande de relaxe.

« A quel fait exact correspond cette contravention ?, s'interroge le procureur. On ne sait pas. Mais peu importe, nous avons à statuer sur un délit. » Celui de « pénétration, circulation ou stationnement dans une partie de la voie ferrée non affectée à la circulation publique ».

« L'infraction est caractérisée et elle a causé un préjudice. Il existe des libertés fondamentales comme se déplacer » pour les usagers, plaide l'avocat de Keolis. Manifester n'est apparemment pas de l'ordre des libertés fondamentales...

Le procureur requiert quinze jours d'emprisonnement avec sursis. Enorme et aberrant ! Cela équivaut à considérer comme un délit toute manifestation sur les trajets empruntés par les transports urbains, et donc à interdire toute manifestation en ville...

Le jugement a été mis en délibéré au 23 février.



Grève dans les Ehpad, il était temps !

Un retour sur la grève dans les Ehpad à travers le récit d'une expérience collective vécue à Boulogne-sur-mer.

Le 30 janvier dernier, un appel national invitait le personnel des Ehpad à se mettre en grève. Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. La principale revendication portait sur l'amélioration des conditions de travail et l'obtention de moyens financiers et humains supplémentaires. Il est intéressant de noter que les salariés du privé ont répondu présent aux côtés de ceux du public. Le soutien de la FNADEPA (1) et de l'AD-PA (2) et de ce fait de certains directeurs d'Ehpad, a peut-être aidé des salariés du privé à sauter le pas. Une sorte d'aval accordé par la hiérarchie. Un tiers des effectifs du secteur de la santé aurait ainsi répondu à cet appel. Il est sans doute utile de rappeler que les Ehpad du public sont soumis à l'obligation d'un service minimum. Par conséquent, de nombreux salariés qui auraient souhaité faire grève se sont retrouvés réquisitionnés pour assurer la continuité des soins, comme l'exige la loi. La mesure ne s'applique pas encore dans les Ehpad du privé. Il y est

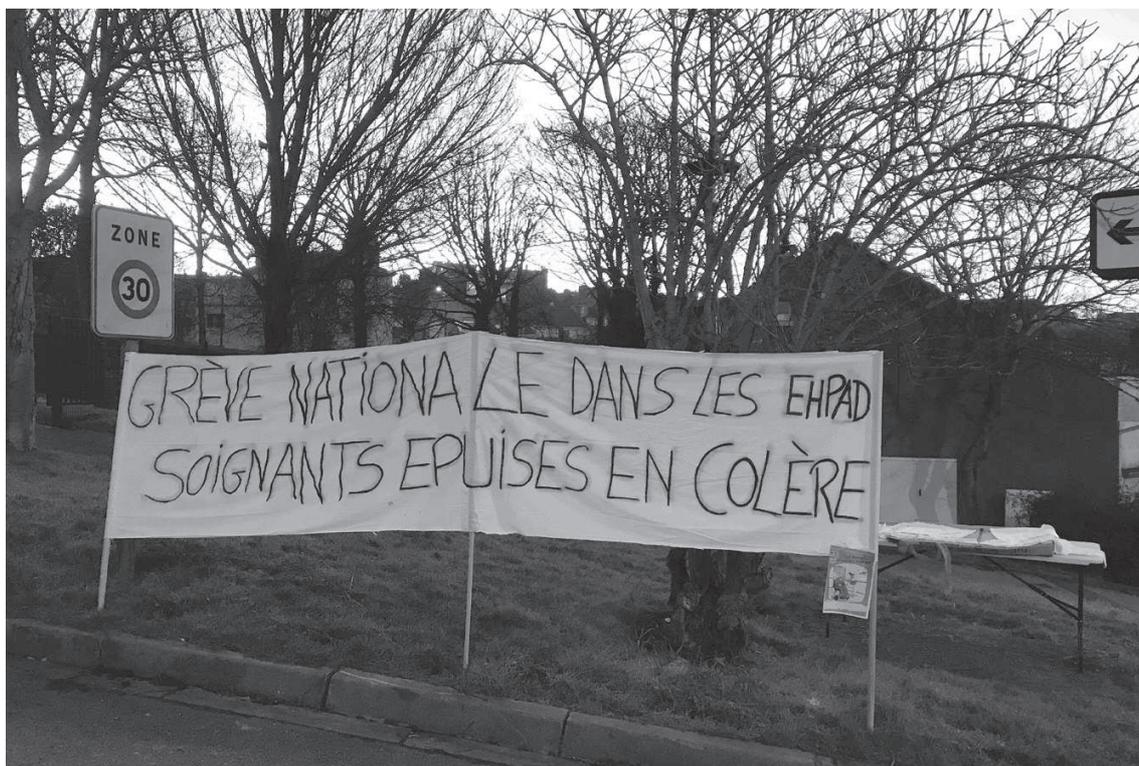
donc plus aisé de faire une journée de grève et de laisser la direction se débrouiller pour assurer la permanence des services.

LES RAISONS DE LA GRÈVE

Au fil des treize années passées dans le métier, j'ai pu observer une dégradation croissante des conditions de travail. L'une des raisons principales tient au fait que les personnes âgées entrent de plus en plus tard en Ehpad. Elles y sont admises dans un état de dépendance accrue et atteintes de pathologies multiples. Les directions font le choix délibéré de sélectionner en priorité des personnes avec un GIR (3) ayant un état de dépendance élevé. Cette stratégie se résume simplement : plus la personne âgée est dépendante et plus le prix de l'hébergement sera élevé. Les meilleurs candidats sont les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elles entrent directement dans la catégorie GIR 1 ou GIR 2. Pour les personnels, cela se traduit par une augmentation de la charge de travail sans revalorisation des effectifs. Au fil du temps, les salariés s'épuisent psychologiquement et physiquement. Leur corps est brisé. Selon le rapport établi par la mission

« Flash » sur les Ehpad (4), l'indice de fréquence des accidents du travail est "deux fois supérieur à la moyenne nationale toutes activités confondues, supérieur même au monde du bâtiment et des travaux publics".

Les directions, malgré leur prétendu soutien médiatique, imposent une pression intenable à leur personnel pour maintenir des soins et une image irréprochables. Aux dégradations des conditions d'exercice, s'ajoute de plus en plus souvent le non remplacement du personnel absent. Dans le cas contraire, les patrons recourent à un personnel non qualifié et sans expérience pour pallier les congés, les arrêts ou les accidents du travail. Ce choix de la hiérarchie augmente la charge de travail. Le salarié titulaire doit, dans le même temps, former ces remplaçants, exécuter ses propres tâches et très souvent prendre les leurs en charge. Une telle organisation du travail occasionne un grand stress car nous sommes responsables si le moindre incident ou accident survient. Un grand nombre des salariés, exerçant dans le milieu de la santé, tiennent grâce à la prise de médicaments (anxiolytiques, antidépresseurs, somnifères pour dormir,...).





Social

LA GRÈVE À BOULOGNE SUR MER...

Le 30 janvier 2018, pour la première fois, les collègues se mettaient en grève. Deux semaines auparavant, à ma grande surprise, certaines étaient venues m'annoncer vouloir arrêter le travail. Dans la structure, comme dans la majeure partie des Ehpad privés du Boulonnais, la plupart des salarié.es ne sont pas syndiqué.es.

Tout d'abord, il fallait que la grève soit visible de l'extérieur. Nous avons donc décidé avec celles et ceux qui étaient intéressé.es de tenir un piquet de grève devant l'établissement. Nous avons ensuite réalisé une banderole et des pancartes sachant que nous devions travailler dans l'urgence. Enfin, nous avons rédigé un tract informatif simple et court. En un week-end, pendant nos pauses et le soir après le boulot nous sommes parvenus à réaliser tout ce que nous avions prévu : la banderole, des t-shirts et un tract. L'envie de faire et la motivation étaient plaisantes à voir. Chacun.e a mis la main à la pâte selon ses possibilités et le temps dont il disposait.

Le 30 janvier à 7h, nous nous sommes retrouvés devant l'établissement afin de tout mettre en place pour la journée. Nous avons tenu le piquet jusqu'à 16h30 non stop. D'autres salarié.es nous ont rejoints tout au long de la journée et en se relayant. Chacun a apporté sa bonne humeur, son dynamisme, sa thermo de café, son pain et sa confiture maison, ses pains au chocolat, ses mignardises. Autour d'un pique-nique improvisé, de trois grévistes que nous étions au départ, nous nous sommes retrouvés à quinze.

Sigles et définitions

(1) La F.N.A.D.E.P.A., Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Etablissements et Services pour Personnes Agées, est une association de loi 1901 créée en 1985. Elle est ainsi la tête de pont d'un réseau de plus d'un millier de professionnels de terrain, rassemblés en associations départementales et régionales. Elle est la seule fédération à regrouper les directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées issus des fonction publique hospitalière, fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, secteur associatif, secteur privé commercial.

(2) L'AD-PA, Association des Directeurs au service des Personnes Agées, regroupe des directeurs et directeurs adjoints de coordinations, de services à domicile et d'établissements pour personnes âgées, publics et privés, sur l'ensemble du territoire national, des directeurs retraités, des étudiants en formation de directeur.

(3) Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

(4) Synthèse des propositions de Mme Monique Iborra, rapporteure de la « mission flash » relative aux Ehpad. À consulter pour info.

http://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffSoc/Mission_flash_EHPAD_communication_rapporteure_20170913.pdf

(5) AS : Aide Soignant

Sous la responsabilité de l'infirmière, l'aide-soignante s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades. Elle surveille le malade, prend sa température ou son pouls. Elle aide à la prise des traitements. Elle est responsable de la propreté de l'environnement du malade. Elle refait les lits, nettoie la chambre et procède à la désinfection des lieux. Elle doit respecter des règles d'hygiène très strictes. L'aide-soignante participe également à la distribution des plateaux repas. Elle installe les patients et les aide éventuellement à manger. Le plus souvent debout, elle doit porter ou soutenir les patients. Il est nécessaire d'être en bonne condition physique pour exercer ce métier. L'aide-soignante travaille les week-ends et les jours fériés par roulement. Le travail de nuit est fréquent.

(6) AMP : Aide Médico Psychologique

L'aide médico-psychologique (AMP) intervient auprès de personnes jeunes ou adultes ayant un handicap physique ou mental important. Elle peut s'occuper de personnes âgées dépendantes. Elle les accompagne dans tous les actes de la vie quotidienne. Métier très féminisé. Elle exerce les mêmes tâches que l'AS.

(7) ARS : Agence Régionale de Santé

Elles sont des établissements publics, autonomes moralement et financièrement, placés sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé. Elles remplacent depuis avril 2010 les Agences régionales de l'hospitalisation (ARH). Instaurées par la loi Hôpital, patients, santé, territoire (HPST), les ARS regroupent en une seule entité, au niveau régional, plusieurs organismes chargés des politiques de santé : les Directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS), les Groupements régionaux de santé publique (GRSP), les Unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), les Missions régionales de santé (MRS) et les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM).

Leur champ d'intervention comprend la santé publique (prévention, promotion de la santé, veille sanitaire et sécurité sanitaire) et l'organisation de l'offre de soins (hôpitaux, cliniques, maisons d'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées).

QUI S'EST MIS EN GRÈVE ?

Le personnel en grève était des AS (6) et des AMP (7), diplômé.es et titulaires de leur poste. Le personnel resté en poste comptait : les infirmières, le personnel remplaçant et le personnel non diplômé et l'administration bien sûr. Ils ont juste indiqué leur solidarité en arborant un brassard « EN GRÈVE ». La plupart des grévistes ne sont pas venus sur le piquet de grève. Il n'était pas question pour eux de revenir sur leur lieu de travail pour quelque raison que ce soit. L'épuisement et la colère étaient les seuls sentiments qui les animaient.

LA STRATÉGIE DE LA DIRECTION

Le vendredi avant la grève, la direction a organisé une réunion d'urgence. Le but était de recenser le nombre exact de grévistes. Cette requête avait été commandée par courrier par l'ARS (8). À cette occasion, comme la plupart des Directeurs d'Ehpad, celui de notre structure a annoncé son soutien à la grève, adoptant le choix stratégique de la FNADEPA. Il ne pouvait pas nous empêcher d'arrêter le travail mais il a invité insidieusement le personnel à opter pour le brassard « EN GRÈVE » et à maintenir une continuité de soins avec un service minimum. Un collègue lui a rétorqué : « le brassard ne sert à rien, faire grève c'est un arrêt total du travail, maintenant l'unique façon de se faire entendre c'est de mettre le feu aux voitures sur le parking ». Cela a fait rire tout le monde, mais on entendait parfaitement ce qu'il voulait

dire. C'est ce sentiment que ressentent la plupart des salariés. Tu ne peux plus voir en peinture ni ton lieu de travail ni ton boulot. Tu as juste envie d'une chose, tout foutre en l'air.

Le discours du patron soutien/séduction n'a pas fonctionné. Le 30 janvier, la majorité du personnel en poste le matin et l'après midi confondu, s'est mis en grève totale.

Mais la Direction n'avait pas dit son dernier mot. En fine stratégie, elle a profité de l'occasion pour redorer son image devant l'opinion publique. Elle a utilisé notre présence devant l'Etablissement pour faire un coup médiatique dans la presse locale.

FAUT-IL Y VOIR UN ESPOIR ?

Cette grève nationale dans les Ehpad est une première du genre. Depuis des années, plusieurs structures ont mené des luttes, de façon isolée, chacune dans leur coin, mais elles ont été l'élan qui a entraîné cette bataille d'un jour. Le 30 janvier, le ras le bol s'est fait sentir et il s'est exprimé avec force. A Boulogne sur mer et sûrement ailleurs, les salarié.es se sont mis.es en grève et se sont organisé.es malgré l'absence de représentation syndicale dans la structure. Elles et ils ont découvert et ont fait l'expérience de l'action collective et de la solidarité. Un moment de vie formateur et qui restera marquant pour la plupart d'entre nous.

Une aide soignante.
Boulogne-sur-mer, le 15/02/2018



EHPAD : La colère des salariées contre la politique du gouvernement et « l'or gris » des actionnaires.

Le 30 janvier dernier a eu lieu une journée nationale de mobilisation des personnel-les des EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et des services d'aide à la personne, à domicile. Répondant à l'appel des organisations syndicales de santé et soutenue par les retraité-es, cette journée fut l'occasion pour les grévistes de manifester un peu partout en France leur exaspération contre des conditions de travail dégradées et des financements insuffisants mais aussi contre le sort fait aux personnes dont ils/elles s'occupent.

UNE POLITIQUE POUR CASSER
LA SOLIDARITÉ NATIONALE.

Dans l'hexagone, on recense 74 000 EHPAD avec 728 000 résident-es : 20% de plus qu'en 2004. Les trois quarts sont des femmes. La moyenne d'âge est de 85 ans avec des pathologies multiples : maladies chroniques, Alzheimer... Plus de 80% des personnes ont perdu leur autonomie et la durée moyenne de séjour est de deux ans et demi. 43% des EHPAD sont publics, 31% sont à but non lucratif (associatifs...), 25% sont lucratifs (commerciaux) appartenant à des groupes ou chaînes d'établissements : Korian, Orpéa..., cotées en bourse parfois.

Auparavant, chaque EHPAD public négociait son budget. Cette dotation budgétaire prenait alors en compte les spécificités de l'établissement concerné : le nombre, le type des pathologies et traitements des résident-es. Ce rappel ne se veut pas nostalgique car les budgets se révélaient déjà très insuffisants et étaient dénoncés par les professionnels du secteur. F Hollande alors président avait préconisé « des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches et un financement ambitieux et responsable ». Après ces belles intentions, comme partout dans la santé et le social, la réalité s'est traduite par un appauvrissement avec des budgets réduits et des salarié-es en nombre insuffisant. La politique menée priorisait l'aide à domicile et le secteur privé.

Les sources de financement des EHPAD sont tripartites. L'assurance maladie via les ARS (agences régionales de santé) pour les soins, le personnel et les équipements médicaux, le département pour le budget dépendance et les résident-es ou leurs familles pour l'hébergement qui est entièrement à leur charge, déduction faite de l'APL. A ce jour, si le budget des EHPAD reste forfaitaire, il ne prend plus en compte les particularités des établissements. La loi de 2016 dite « d'adaptation de la société

contre le vieillissement », en vigueur depuis janvier 2017, a pour objectif de faire converger pour 2023 les budgets des EHPAD publics avec ceux du privé lucratif ou associatif, dans le domaine des « soins et dépendance ». Rappelons que cette réforme de financement a été voulue par la droite (Sarkozy) et donc appliquée par le gouvernement d'E. Macron. La Fédération Hospitalière de France (FHF), qui regroupe les directeurs d'Hôpitaux, évalue à 200 millions d'euros la somme amputée par l'Etat pour le secteur « dépendance » dans le budget 2017 des établissements publics. Une politique de restrictions jugée « inacceptable », que dénonce aussi l'association des directeurs d'EHPAD, dont certains ont

de sa politique : « Tout n'est pas qu'une question d'argent... dans certaines structures, notamment publiques, on sent que la capacité managériale n'est pas au rendez-vous. » Propos qui ont été dénoncés par les directeurs d'EHPAD : « La ministre a essayé de sortir ses vieilles recettes consistant à opposer les catégories de personnel pour masquer la réalité ». La politique gouvernementale aurait-elle à ce point acculé ces directeurs ? Devant la colère montante, la ministre lâchera malgré tout 50 millions d'euros pour les établissements en difficulté. Brouilles et poudre aux yeux pour désamorcer la grogne et la journée du 30 janvier. Pour le président des directeurs d'EHPAD, « ce ne sont que 80 euros par an et par résident ». Certes, cela équivaut à 2500 emplois nouveaux et bienvenus mais, pour la CGT Santé-action sociale, cela ne fera que 0,3 agent par EHPAD. On est loin des 200 000 emplois nécessaires que pointe le secrétaire de F.O Santé.

PERSONNEL(LE)S ET RÉSIDENT(E)S
MALTRAITÉ(E)S.

En 2004, le président J. Chirac avait annoncé un plan « Vieillesse et Solidarité grand âge ». Il prévoyait déjà des dotations de 500 millions, des créations de postes et un ratio de 1 soignant-e pour 1 résident-e. Ce ratio existe en Allemagne, Suisse, Suède... Ambitieux, ce plan préconisait qu'au plus tard en 2012 l'objectif serait atteint. Il n'a jamais été mis en application !

En septembre dernier, la députée « En marche » M. Iborra, suite aux nuages sociaux qui s'accumulaient sur le secteur, dressait un bilan. Elle y soulignait «... des EHPAD partout en sous-effectifs » et que «... la hausse du niveau de dépendance des résidents alourdissait la charge des personnels ». Il faut noter que les restrictions budgétaires qui ont étranglé la Santé et le social depuis les années Sarkozy(1), ont occasionné la suppression de milliers d'emplois et lourdement affecté les lieux d'héber-



accompagné la journée du 30 janvier. On peut s'interroger sur le rôle de la FHF et sur l'association des directeurs ! L'une ayant toujours accompagné les réformes libérales en cours dans la santé et le social, et l'autre, chien de garde parfois paternaliste, qui pratique la répression anti-syndicale dans ses structures.

Devant les multiples dénonciations des insuffisances budgétaires et les critiques, y compris au sein de sa majorité, et à l'approche de la manifestation du 30 janvier, A. Buzin, la ministre de la santé, lors de son intervention à l'assemblée nationale le 5 décembre, a tenté de semer la discorde dans les rangs des mécontents

1/ Lire « la Santé est malade » Courant Alternatif N° 277 février 2018



Social

2/ précarité qui a conduit une salariée de l'EHPAD de Cunlhat (63) au suicide le 9 janvier après avoir appris que son contrat aidé ne serait pas renouvelé.

3/ terme anglo-saxon ou « or gris » pour les capitalistes français. Terme pour désigner l'ensemble des marchés concernant les retraités-es.

gement pour personnes âgées dépendantes.

Une situation brutalement aggravée, voici peu, par la décision de E. Macron de supprimer des « Emplois aidés », près de 12 000 dans le secteur médico-social public. Emplois aidés qui permettaient aux établissements de fonctionner tant bien que mal à moindre coût, en employant

du personnel féminin à temps partiel très souvent, peu qualifié et précaire (2), mais payé à 75% par l'État. C'est cet état des lieux déjà connu et que dénonce la députée « En marche », qui conduira syndicats et associations, directeurs-trices d'EHPAD et salarié-es à faire grève et à descendre dans la rue ce 30 janvier. Aujourd'hui, force est de constater que si le taux d'occupation des lits a explosé pour une offre de places publiques restreintes, celui des soignant-es a stagné autour de 0,6 pour un résident-e. Malgré, les promesses des gouvernements successifs, les différents plans anti-sociaux de rationalisation, d'économie, etc, loin de rejoindre les modèles allemands ou nordiques, se sont rapprochés du modèle des « EHPAD privés » à but lucratif dont les ratios sont de 0,4 voir 0,3 soignant-e par résident-e. Dans son rapport de mission, la députée M. Iborra souligne « les conditions de travail préoccupantes physiquement et psychologiquement, notamment chez les aides soignantes ». Ce constat, connu de tous, sera dénoncé dans la rue par les salarié-es ce 30 janvier. Lever, toilette, habillage, déjeuner, etc, autant d'actes de présence et de réconfort bâclés, faits à la chaîne : « de l'abattage » dénoncent les salarié-es ! La rareté de médecins, d'infirmières aussi... Ces conditions dégradées se traduisent alors par des TMS (Troubles Musculaires Squelettiques), par des lombalgies, des dépressions etc. Des conditions qui génèrent alors un fort taux d'absentéisme (10%) et un taux d'accidents du travail deux fois supérieur à la moyenne nationale. D'ailleurs, si les revendications salariales étaient portées par les manifestant-es, ce sont surtout des cris de colère pour une demande d'effectifs supplémentaires, 1 pour 1 (1 salarié-e pour 1 résident-e) qui étaient scandés dans la rue. Notons qu'aux côtés des salarié-es des EHPAD et des foyers logements, défilaient les salarié-es des «SSAD » : Services de Soins A Domicile, des « SSAID » : Service de Soins Infirmiers à Domicile, plus invisibles, plus atomisés, qui subissent les mêmes conditions de travail dégradées et un management insupportable pour un salaire de misère et une



ACTEUR DE LA SILVER ECO

FILIÈRE INDUSTRIELLE SOUTENUE PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

précarité plus grande.

Cette année encore, le plan de financement de la sécurité sociale prévoit 1,3 milliard d'euros d'économies qui se traduiront par des fermetures de structures, fusions/absorptions d'établissements, licenciements etc. Et bien sûr, ce sont encore les salarié-es et les tarifs pour les résident-es qui serviront de variables d'ajustement, en ratio « d'économie » pour le secteur public et en « taux de profits » pour les établissements associatifs ou privés lucratifs. Notons, en faveur de ces derniers, la CITS : taxe d'exonération sur les salaires... ou le CICE : crédit d'impôts. Un article du Monde d'octobre 2017 soulignait : « Les maisons de retraite se partagent 8,2 milliards d'euros. Une somme qui profite aussi aux établissements privés financés par de l'argent public à hauteur de 3,2 milliards d'euros... ».

« LES VIEUX, UN OR GRIS »
QUI PEUT RAPPORTER GROS.

2003, une vague de chaleur stagne sur l'Europe. En France, la canicule sévit jusqu'au mois d'août laissant derrière elle près de 20 000 morts. L'hécatombe occasionnée révélera dans quelles conditions étaient stockés « les vieux » dans les maisons de retraite ou oubliés chez eux. Comment ils et elles étaient mort-es de déshydratation, faute d'attention et de prévention. « Ces vieillards étaient morts deux fois, d'abord de la canicule, ensuite de l'indifférence » commentera P Goldstein, un médecin du SAMU dans le Nord. Suite au scandale et à l'indignation suscitée, JP Raffarin, alors premier ministre, débloquera quelques milliards (voir l'encart) et, s'appuyant sur une loi de 1991, ouvrira au secteur privé le boulevard de la « Sylver économie » (3). Une projection prévoit un « vivier » de 2 milliards d'individus d'ici à 2050. Un gisement humain renouvelable et une manne financière que cette économie des seniors. Ce potentiel d'investissement offre une multitude de « segments », avec une pluralité de marchés. Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, des groupes de fonds de pension sauront tirer profit de la « dépendance » et s'engouffrer

dans ce marché évalué à presque 30 milliards d'euros. Korian, leader européen, plus de 600 établissements en France, voit pour 2017 sa marge avant impôt grimper à +13,5%. ORPEA, avec ses 57 établissements, a vu son chiffre d'affaire progresser de 25%... Les maisons de retraite médicalisées privées de-

vraient peser 130 milliards en 2020.

Et pour cause ! Là où le secteur public prend en charge la « dépendance » de toute la population de façon continue dans l'hexagone, le secteur commercial choisit ses implantations, en Île de France et sur le littoral méditerranéen, au plus près de nantis. Là où le secteur public admet des résident-es aux pathologies lourdes, peu valides voire grabataires, les établissements privés lucratifs ne sont pas tenus de répondre aux mêmes critères humanistes. Leurs tarifs y sont libres et donc dissuasifs. L'hébergement, suivant les services et le confort, peut varier de 2600 euros à 8000 euros. Pour mémoire, le montant moyen des retraites est de 1376 euros par mois, mais de seulement 993 euros pour les femmes - résidentes majoritaires dans ces établissements -. Le minimum vieillesse est quant à lui de 803 euros. Le coût mensuel moyen d'un hébergement dans un EHPAD public tourne autour de 1800 euros selon les disparités géographiques. Si, dans le service public, il manque du personnel et des moyens par désintérêt politique de l'État, dans le privé lucratif les actionnaires s'en mettent plein les poches, rançonnent leurs résident-es et exploitent davantage leurs salarié-es.

Une population vieillissante, des résident-es triés et solvables, des salarié-es au rabais et des prix élevés, telle est l'alchimie des établissements lucratifs pour transformer le plomb de « la dépendance » en « or gris » pour actionnaires.

« LES OPALINES » : L'HIRONDELLE N'A PAS FAIT LE PRINTEMPS.

Dans les EHPAD, la CGT recensait 120 conflits en 2017. Dans le jura, l'EPHAD des « Opalines de Fourcherans » appartient au groupe SGMR (société gestion des maisons de retraite) : 46 établissements et 300 000 euros de bénéfice en 2016, selon -Sylver économie.fr -. Effectifs réduits, boule au ventre pour venir au boulot, culpabilisation d'une maltraitance (malgré elles) envers les résident-es... 2700 euros l'hébergement mensuel par résident-e, mais 1350 euros de salaire





mensuel avec deux week-ends travaillés pour les aides-soignantes. Rappelons que c'est L'ARS et le département qui paient les soignants. Dans de telles conditions et après de nombreux EHPAD, les salariées décident de se mettre en grève le 3 avril 2017. « Vous n'aurez rien, ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais » les prévient leur administra-



Les grévistes des Opalines fêtent le succès de leur lutte

tion. La grève tiendra par la détermination des grévistes, mais aussi par « la solidarité de leurs proches, des familles de résidents, de tous et toutes : concert, collectes etc ». Lors d'un rendez-vous avec L'ARS, elles découvrent que les « Opalines » facturent 19 Aides Soignantes alors qu'elles ne sont que 14, et facturent aussi sans habilitation 2 résidents et un « accueil de jour » ouvert sans autorisation préalable. Malgré la période estivale, leur colère deviendra nationale et déchirera le mur du silence de la maltraitance institutionnelle dans les EHPAD (4). Leur lutte sera portée par la journaliste F. Aubenas dans Le Monde, ou par le député F. Ruffin des « insoumis » et d'autres aussi. C'est à la suite de cette lutte, en septembre, que le parlement missionnera la députée M. Iborra sur les problèmes de maltraitance des salarié-es et des résident-es. La ténacité des grévistes et la solidarité qui les entoure finiront par payer. Après 117 jours de lutte, elles obtiennent, fin juillet, deux embauches en CDI, 450 euros de prime et trois semaines de congés exceptionnels (en sus des congés annuels) et d'autres avenants internes. Tenaces ces salariées ! Car, bien que soutenues par la CGT, elles se sont présentées seules à la signature de l'accord. Les grévistes n'ont pas hésité à désavouer leurs représentants syndicaux qui se lassaient du mouvement et avaient dans leur dos préparé un protocole de fin de grève se contentant des deux embauches.

DES « OPALINES DE FOUCHERANS » À « TOUS ENSEMBLE ».

Les manifestations du 30 janvier furent un succès partout en France malgré les difficultés à mobiliser dans ce secteur peu syndiqué. Dans le public, les salarié-es déjà peu nombreux-ses se voyaient réquisitionné-es pour assurer la continuité du service et des soins. Tandis que dans l'associatif ou le privé, il a fallu surmonter l'isolement géographique, la disparité des EHPAD, les pressions des directions etc. La direction générale de la cohésion sociale admettra un taux de mobilisation (grévistes et assignés inclus) de 31,8%.

Dès le lendemain, le 31 janvier, les organisations syndicales devaient donc se retrouver pour faire un bilan de la mobilisation et envisager la suite. Alors que la sympathie est forte dans l'opinion, que les médias et toute la classe politique dénoncent la gravité de la situation - du moins en parole, car n'oublions pas que ce sont les mêmes qui ont appuyé la mise en place de ces politiques -, on ne peut que s'interroger sur l'attitude des bureaucraties qui attendent le rendez-vous ministériel « pour juger » des suites à donner. Un rendez-vous qui ne viendra pas. Contre cet immobilisme, car aux mêmes causes les mêmes effets, nous devons nous saisir de la dynamique lancée par la lutte des « Opalines » ou par le succès de la journée du 30 janvier, pour élargir la

mobilisation à tout le monde hospitalier et psychiatrique, lui aussi dans les mêmes souffrances : 1,6 milliard d'économie budgétaire de nouveau demandé pour l'année 2018 à la Santé. A l'EPSM de Caen, (l'Hôpital Psy), le 23 janvier, le directeur annonçait rien de moins que la suppression de 30 postes, des remplacements d'été et d'une RTT, le redécoupage de secteur et l'intégration de nouveaux

territoires, le regroupement et la fermeture de services etc.

Comme on le constate, gouvernants et patrons mènent une politique de destruction globale du système social et de santé publique. Une politique libérale où, comme dans le système anglo-saxon, chacun-e devra cotiser plus pour préparer sa retraite et son hébergement de fin de vie. Mettre fin à la solidarité pour le : chacun pour soi.

Nous ne sommes pas devant une fatalité ! « Tous ensemble » nous pouvons créer un rapport de force collectif pour gagner ! Une date est annoncée pour le 15 mars pour une nouvelle manifestation pour les EPHAD et le 22 mars pour les cheminots et la fonction publique. Ne nous laissons pas enfermer dans des journées de mobilisation sans lendemain. Osons nous coordonner pour faire de ces mobilisations un premier pas pour lutter toutes et tous ensemble contre ces politiques qui détruisent notre santé, nos vies et tirent profit de tout : même de la maladie et de la vieillesse.

MZ Caen le 10 02 2018

4/ Sur le sujet, voir ou revoir : aussi l'émission du 19 Octobre 2017.

-Pièce à conviction-FR3 : « Les maisons de retraite, les secrets d'un gros business ».

OÙ VA L'ARGENT ?

Début 2004, après la canicule, pour financer « une meilleure prise en charge des personnes âgées et handicapées », il est instauré « la journée de solidarité ». Une loi qui oblige chaque salarié-e à « donner » une journée de travail ou son équivalence salariale. Le lundi de pentecôte fut retenu puis cet « impôt », au fil du temps et des contestations, prit diverses formes. En 2013, les retraité-es aussi seront mis à contribution avec la « contribution de Solidarité pour l'Autonomie » (CASA). L'ensemble des deux taxes rapporte près de 3 milliards par an à l'État. La collecte de la CASA rapporte 748,9 millions d'euros/an et seules 60% de ses recettes sont destinées à l'aide aux personnes âgées. Déjà, en 2010, la députée L. Dumont s'interrogeait sur la destination réelle de ces fonds (près de 3 milliards annuels). Elle affirmait qu'une partie de ces recettes étaient affectées au colmatage d'autres objectifs gouvernementaux et non à la prise en charge des personnes âgées. De leur côté, les gestionnaires de la CASA précisaient que les sommes non utilisées étaient destinées à constituer une réserve « au cas ou ... ». Donc les 50 millions sortis par la ministre A. Buzin ne sont pas « une largesse du gouvernement » mais la simple restitution d'une petite partie des sommes que l'État détourne pour ses priorités budgétaires au détriment des salarié-es et résident-es des EHPAD.





Holiday Inn Clichy : Après 111 jours de grève, les salarié-es prestataires ont gagné

Le 8 février 2018, un protocole de fin de conflit a été signé par 2 représentant-es des salarié-es en lutte d'Hemera, la CNT-SO, la CGT-HPE et la société « Clichy Victor Hugo » (Holiday Inn Clichy) (1). Cette lutte exemplaire a permis d'obtenir satisfaction sur une partie des revendications, mais aussi (hélas) des promesses qui seront tenues si les « indicateurs économiques » le permettent.

En premier lieu, il est important de préciser que, côté patronat, ce protocole a été signé par le donneur d'ordre, Holiday Inn Clichy (2). La direction de la société Hemera qui emploie ces salarié-es, tentant de faire échec à la médiation, a refusé de venir à la table des négociations. Ce qui prouve que, malgré ce qu'ont l'habitude de dire les clients des sociétés de nettoyage en général et Holiday Inn Clichy en particulier, ils peuvent tout à fait intervenir sur la situation des salarié-es prestataires. Pour preuve, les dispositions listées dans le protocole le sont sous le chapitre intitulé « Imposition de clauses sociales au prestataire de service actuel ». CQFD ! C'est un fait à retenir pour les luttes des agents de nettoyage qui pourraient avoir lieu sur nos lieux de travail respectifs, mais aussi pour tou-te-s les prestataires.

CE QUE LES SALARIÉ-ES ONT OBTENU (3) :

- « Paiement des heures travaillées et respect des contrats de travail ».
- « Un relevé d'horaires journaliers sera remis sur site aux salariés en fin de semaine permettant la comptabilisation de toutes les heures complémentaires et/ou supplémentaires payées et/ou récupérées et le décompte de toutes les heures effectuées ; seuls les salariés seront habilités à pointer et dépointer. Les salariés signeront leur relevé d'heures hebdomadaires ». Quiconque connaît la situation dans le nettoyage appréciera l'énorme avancée que cela représente. Gageons que les agents qui ont eu le courage de s'opposer à leur direction pendant 111 jours sans flancher sauront faire respecter leurs « relevés horaires ».
- « Les salarié-es bénéficieront de 2 jours de repos consécutifs ».
- « Le temps d'habillage-déshabillage sera considéré comme du temps de travail effectif dans la limite de 10mn par jour ».
- « Sauf refus exprès du salarié, la durée du travail sera fixée à un minimum de 130h par mois soit 30 heures par semaine ».
- « Paiement d'une prime de panier (intitulée « prime de site ») d'un montant journalier de 7,14 euros bruts ».
- Augmentation des qualifications suivant un barème décrit dans le protocole.
- « Suppression de l'abattement de 8 % sur la base des cotisations sociales ».
- « Les salarié-es mis à disposition de la

Société avant le 1er janvier 2017 ne pourront pas être mutés unilatéralement par le prestataire, sauf situation exceptionnelle assimilable à de la force majeure, motif disciplinaire et/ou en cas de baisse d'activité de la société, dès lors que celle-ci sollicite la réduction des prestations (taux de fréquentation inférieur à 45% sur 3 mois consécutifs). Le prestataire (Hemera, ndr) pourra céder à des changements de site en cas de sureffectif ou de nécessité de remplacement, avec l'accord des salarié-es concernés ». Cette disposition est la réponse à la suppression de la clause de mobilité revendiquée depuis le début du conflit, entre autres parce qu'elle a permis à Hemera de muter arbitrairement deux salariées dans d'autres établissements. Tel que rédigé, ce point est un mieux-disant par rapport à la suppression pure et simple de la clause de mobilité. En effet, les lieux de travail où officient les prestataires n'étant pas pérennes, la clause de mobilité peut être une garantie de ne pas perdre son job si le bâtiment change de propriétaire, s'il est détruit ou s'il est en travaux de longue durée. En clair, quand un lieu ferme, la clause de mobilité impose à la boîte de prestation de recaser ses agents sur d'autres sites. Par contre, celles et ceux qui sont habitués à la prose de nos exploiters remarqueront que les termes tels « situation exceptionnelle assimilable à de la force majeure », « baisse d'activité de la société », « en cas de sureffectif ou de nécessité de remplacement » sont suffisamment flous pour permettre encore des mutations arbitraires.

- « La Société s'engage à mettre en place un CSE (4) dans le courant du premier semestre 2018 et à se désister de sa contestation devant le tribunal d'instance d'Asnières de la validité de la désignation d'un RSS, représentant de la section syndicale, effectuée par la CGT-HPE le 9 janvier 2018 ».

- « Un délégué de proximité élu parmi les salarié-es mis à disposition représentera les intérêts de la collectivité des salarié-es mis à disposition, et portera auprès de la direction des ressources humaines de la Société les sujets concernant. Il pourra être accompagné d'un suppléant ».

- Au même titre que tou-tes les autres grévistes, les deux salariées mutées de force ont repris le travail le 12 février 2018 sur leur site d'origine, l'Holiday Inn de Clichy.

ET L'INTERNALISATION DANS TOUT ÇA ?

Les termes exacts du protocole sont reproduits ci-après : « Les parties sont convenues de se revoir avant le 31 août 2019 pour partager à nouveau les indicateurs économiques de la Société et considérer la possibilité d'internaliser les services de la plonge, de l'entretien des parties communes et du nettoyage des chambres. D'ores et déjà, la Société s'engage sur le principe de l'internalisation de ces services si le volume stable de l'activité le permet » ; elle considère qu'il faudrait pour cela « une moyenne de taux d'occupation des chambres à 70% du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. Sous ces conditions seront ouvertes des discussions sur l'éventualité de mettre en place un 13ème mois ». Les termes sont précis et l'internalisation est clairement tributaire du taux d'occupation des chambres, un chiffre qui pourra être vérifié. Mais... est-ce que l'on n'aurait pas déjà vu des patrons trafiquer les chiffres pour arriver à leurs fins ? Si Holiday Inn Clichy ne tient pas à réintégrer les services en question, il y a fort à parier qu'il saura expliquer que l'hôtel n'a pas atteint son objectif de taux de fréquentation... C'en sera alors fini de l'internalisation et du 13ème mois.

BRAVO ET MERCI POUR CETTE VICTOIRE !

Malgré les quelques réserves émises dans ce bref article, ce protocole représente une grande victoire ! Il est extrêmement bien ficelé ; toutes les revendications y sont traitées, même si toutes ne sont pas satisfaites dans l'immédiat. Cette grève a été exemplaire par la détermination de celles et ceux qui l'ont menée, par leur solidarité avec les luttes qui avaient lieu en même temps dans des secteurs similaires, par le refus des grévistes d'être divisés dans le cadre d'une internalisation partielle proposée par l'hôtel, et bien sûr par l'issue enthousiasmante de ce conflit. Cette victoire prouve que 12 grévistes déterminés et uni-es peuvent faire plier une multinationale tout en court-circuitant leur patron voyou. Que cette victoire nous serve de leçon pour nos combats futurs, qu'elle serve de leçon à toutes ces entreprises de sous-traitance qui se comportent comme des « marchands de viande » à grand renfort de pratiques illégales. Les grévistes d'Hemera se sont battu-es jusqu'au bout... Et la victoire est belle !

1 - Lire l'article paru dans le n° 277 (février 2018) de Courant Alternatif : "Holiday Inn Clichy : Les salarié-es prestataires en lutte depuis bientôt 4 mois doivent gagner !"

2 - Holiday Inn Clichy est nommé « la Société » dans le reste de l'article

3 - Les termes exacts du protocole sont reproduits entre guillemets

4 - Le CSE, comité social et économique remplace, depuis les ordonnances Macron les instances représentatives du personnel.

O Cangaceiro, le 22/02/18

Cet article a été écrit à l'aide des sources suivantes :

- Protocole de fin de conflit rédigé le 8 février 2018.
- Communiqués de presse de la CNT-SO et de la CGT-HPE du 9 février 2018.



Offensive libérale contre l'Education Nationale

Sélection à l'entrée à l'université, réforme du lycée, qui succède d'ailleurs à une réforme du collège qui risque à nouveau d'être réformé... Ce sont des transformations d'ampleur de l'éducation nationale que nous sommes en train de vivre. Ces réformes sont placées sous un triple signe : diminuer le nombre de fonctionnaires et l'investissement de l'Etat, accélérer la privatisation de l'éducation, renforcer la sélection sociale et notamment l'entre-soi des enfants de l'élite, le tout sous un habillage pseudo-pédagogique pseudo-innovant.

D'APB (1) A PARCOURSUP

Le nombre de bachelier-es augmente, et la proportion de bachelier-es désirant poursuivre des études supérieures aussi, ce qui est doublement logique. Logique quand on voit à quel point les diplômés orientent un destin socio-professionnel (cf. L'Economie en brèves). Logique aussi que des jeunes de quartiers, de zones rurales, de petites villes, qui découvrent de nouveaux horizons intellectuels au lycée général aient envie ensuite de se lancer dans l'aventure des études. Sauf que, depuis des décennies, l'Etat mène une politique d'austérité et cherche à réduire ses dépenses. Le nombre de places offertes dans le supérieur n'a pas suivi, ou en tous les cas pas partout. On estime à plusieurs dizaines de milliers le nombre de places manquantes en Ile de France. La région souhaite visiblement que les banlieusard-es restent en banlieue, de préférence en BTS ou en IUT. Depuis quelques années la pré-inscription se fait obligatoirement à distance par informatique, sans aucune « interface humaine », c'est-à-dire sans aucune possibilité de se renseigner hors des cases, de s'expliquer, d'insister, de négocier...

Pas assez de places d'un côté, système rigide de l'autre, ça ne pouvait que bugger. Qu'a-t-on fait ? Créé plus de places à l'université ? Que nenni. Là où il n'y avait pas assez de places, on a organisé un tirage au sort. C'est la méthode prônée par l'OCDE : laissez la situation se dégrader, adoptez la solution la plus caricaturale possible, et le tapis rouge sera déroulé pour les réformes que vous souhaitez. Le tirage au sort est choquant ? Instaurons la sélection à l'entrée à l'université, au moins c'est le mérite qui décidera...

La sélection à l'entrée de l'université est déjà un grand bouleversement en soi, mais les critères de sélection sont eux aussi une vraie « révolution ». Naïvement, on aurait pu croire que c'est le résultat au bac qui compterait. En fait, si les médias claironnent régulièrement contre toute évidence que le bac ne vaut plus rien (2), c'est que sa dévalorisation est sciemment organisée par le pouvoir

depuis longtemps. En effet, depuis plusieurs années, les vœux pour le supérieur doivent être formulés en mars, et les réponses des filières sélectives (3) arrivent avant le bac, sur la base des bulletins des 1er et 2ème trimestres. Ceci, bien sûr, pour des raisons de facilité administrative et d'économies budgétaires. Mais avec un effet collatéral intéressant pour la bourgeoisie : le bac est national et anonyme, là les dossiers concernent des lycées précis, il est par

compte twitter a d'ailleurs été ouvert, #balancetonattendu, pour dénoncer les plus savoureux. Mêmes discriminations aussi que pour la recherche d'emploi. Ici, pas de photo pour voir si on est trop bronzé, mais un beau slogan qui s'affiche dès qu'un-e banlieusard-e prétend s'inscrire dans une université parisienne : attention, vous êtes hors secteur (il faut savoir qu'il a été annoncé officiellement que les secteurs ont été supprimés), décourageant ainsi une partie des candidat.es.

Tout ceci n'était pas encore suffisant. «Le néo-libéralisme est un projet de société qui repose sur la formation d'un «sujet», formation à laquelle l'école doit activement participer. Elle doit former des travailleurs capables de répondre à la demande de travail des entreprises mais aussi, conformément aux valeurs du néo-libéralisme, de se comporter comme des «entrepreneurs de soi-même.» (4) L'inscription se fait sur une «fiche avenir» qui comporte outre les notes et appréciations cinq items sur diverses compétences dont «engagement, esprit d'initiative (au lycée et extra-scolaire)», appréciés par le conseil de classe ou le chef d'établissement. Outre que la participation à une activité humanitaire ou associative est très connotée socialement, gageons que l'appartenance à une bande de scouts sera un meilleur atout que la collecte de vêtements pour les populations bombardées en Palestine... Enfin, le conseil de classe donnera un avis sur chaque vœu. Et ça, ça change la fonction sociale du prof. Jusque-là, on était censé permettre aux élèves d'avoir le niveau pour obtenir le bac, c'est ce qui légitime y compris un certain nombre de dérives autoritaires et répressives. Mais là, il/elle devient directement celui qui trie. Et un tri d'autant plus douteux qu'on se retrouve à la fois juge et partie : le/la même prof qui est censé accompagner l'élève pour formuler son projet doit ensuite le valider ou l'infirmer. De toutes façons, au cas où les profs refuseraient de jouer le jeu (plusieurs AG de profs ont déjà annoncé qu'elles ne met-



exemple habituel de pondérer les notes par des coefficients en fonction du lycée ou de la commune d'origine. C'est un obstacle de plus mis sur la route des jeunes des quartiers populaires. Ce sont ces mêmes bulletins qui vont maintenant servir de base à la sélection à l'entrée à l'université.

Au point où on en est, pourquoi s'en tenir aux seules capacités scolaires puisqu'un boulevard est ouvert ? Les inscriptions informatiques sont calculées sur le modèle d'une recherche d'emploi. Les élèves doivent présenter un projet professionnel cohérent dans une lettre de motivation pour tous les vœux. Les facs présentent leurs «profils de postes» sous forme «d'attendus». Certaines se sont contentées de recopier les attendus nationaux, d'autres sont particulièrement violentes. Tout est fait pour que le/la jeune de milieu ou de quartier modeste ne se sente pas légitime à poursuivre des études. Un

(1) APB = ancienne plate-forme « Admission post-bac »

(2) Tout le monde ne le passe pas, tout le monde ne l'a pas, et l'avoir ou non reste déterminant dans un trajet professionnel.

(3) On entend par là les filières qui ont le droit de sélectionner leurs dossiers. Cela va des études prestigieuses (classes préparatoires) aux études professionnalisantes pour futures professions intermédiaires (BTS, DUT).

(4) J.Y. Mas, les véritables enjeux des réformes éducatives de Jean-Michel Blanquer, blog de mediapart, le paradoxe démocratique (relatif à l'éducation des populations)



Education



(5) Particularité de Parcoursup, il nécessitait le vote d'une loi, puisque le statut du baccalauréat en est changé, mais les directives pour l'appliquer sont tombées plus d'un mois avant le début de la discussion à l'Assemblée Nationale. C'est à ma connaissance la première fois qu'une loi est appliquée avant d'être votée. Mais pourquoi s'emmerder à respecter les règles formelles de la démocratie quand on veut aller vite ?

(6) Par ailleurs, suivant les formes adoptées, le contrôle en cours de formation peut complètement perturber l'année scolaire. Ce temps d'évaluation encadré est très chronophage, si on y ajoute un enseignement idéologique important (préparation au projet professionnel), il restera très peu de temps pour l'apprentissage et la transmission des connaissances.

(7) D'autant que cette réforme s'accompagne d'une autonomie accrue aux établissements et que le gouvernement prépare déjà une réforme du statut des fonctionnaires. Si les chefs d'établissement peuvent recruter librement, si le concours n'est plus que l'admission sur une liste d'attente, petit à petit, les profs n'auront plus les mêmes qualifications d'un quartier à l'autre.

traient que des avis favorables et des appréciations positives), c'est le chef d'établissement qui a le dernier mot, il peut modifier n'importe quelle appréciation de prof. Bonjour le retour de l'arbitraire et des règlements de compte.

Si un avis négatif de profs de lycée risque fort de barrer toute possibilité d'inscription à un-e élève, ce sont les profs de fac qui décident de l'admission. Sauf qu'il n'a été prévu de leur accorder aucun moyen ni en temps ni en argent pour ce faire. Il faut donc aller au plus vite, regarder l'avis du conseil puis les notes puis le projet. En fait, il n'est pas totalement vrai qu'on ne leur a proposé aucun moyen : le logiciel prévoit la possibilité de rentrer des algorithmes pour présélectionner les dossiers, sur la base des notes bien sûr, mais avec possibilité de coefficienter en fonction du lycée d'origine (cf. plus haut...). Beaucoup de facs ont refusé, mais pour combien de temps ? D'autant que dans le projet de loi en discussion (5), un amendement devrait être adopté pour protéger le secret de ces algorithmes.

Mais le gouvernement n'a cessé de le répéter, non, il n'y aura pas de sélection, sauf là où il n'y a pas assez de places pour le nombre de candidats. Étonnamment, la grande majorité des licences en Ile de France sont dans ce cas, et beaucoup ont encore réduit le nombre de places offertes par rapport à l'année dernière. Mais comme il n'y a pas de sélection, l'administration peut faire ce qu'elle veut, ce n'est pas grave. Par exemple, les rectorats pourront décider en mai de mettre des quotas ou des priorités par académie, et des quotas de boursiers. Dommage, toutes les inscriptions sont closes le 13 mars, aucune possibilité de se retourner pour les candidat-es qui s'apercevraient alors d'une mauvaise stratégie. Ah si! Pour ceux/celles qui ont les moyens, le privé dont la place dans les études supérieures a doublé...

DE PARCOURSUP À LA RÉFORME DU BAC ET DU LYCÉE

On l'aura compris, le bac n'existe plus, en tous les cas plus comme sésame qui

permet d'ouvrir automatiquement les portes de l'enseignement supérieur. Autant donc l'achever. C'est ce qui est fait avec la réforme annoncée par le ministre Blanquer. L'idée directrice, bien sûr, de réformes du bac en réformes du lycée, est toujours la même : dépenser moins, et virer des profs. Mais les conséquences vont aller au-delà.

La première conséquence se joue avec l'introduction du contrôle continu (40% de la note du bac). Ceci signifie l'acte de décès du bac : il n'existera plus de bac national, mais des bacs locaux à valeurs différentes. Cette valeur ne sera bien sûr pas basée sur des niveaux scolaires mais sur des réputations de communes ou de quartiers. A partir de 2021 (date d'application de la réforme), il y aura un bac 93 et un bac Neuilly s/Seine. Un élève moyen de Neuilly se gardera toutes les portes ouvertes, un bon élève du 93 en verra encore plus se refermer. Ce contrôle continu associé à des épreuves dès la fin du 1er trimestre de terminale change aussi la fonction de l'enseignement. Il ne s'agit plus de faire progresser les élèves pour qu'ils atteignent un niveau terminal. Il s'agit de trier d'entrée de jeu entre les bons et les mauvais, puisque les élèves sont évalués pour le bac dès le départ. En ce qui concerne le contrôle continu, les lents traîneront leurs premières notes

comme un boulet. Les épreuves terminales des spécialités se feront au bout de seulement un semestre de cours (6). Couplé avec Parcoursup, ce contrôle continu, même s'il ne fait que 40% de la note, correspondra à un droit de veto des enseignant-es sur l'entrée des élèves dans le supérieur. C'est la relation enseignant-es/élèves qui est changée en profondeur.

Le nouveau lycée sera «modulaire», outre le tronc commun (français, philo, histoire-géo, instruction civique, EPS, LV1 et 2, humanités scientifiques et numériques), les élèves devront choisir trois spécialités en 1ère et en garder deux en terminale. Super ! Sauf que, derrière cette liberté apparente, il y aura les attendus des universités (et le droit de veto des profs). On notera que les maths ne sont pas en tronc commun. Gageons que le jeune qui aura cru qu'il pourra s'en passer n'aura pas grand choix après le bac. En fait, dans les familles instruites, on obligera l'enfant à prendre les spécialités qui ouvrent les bonnes portes (reste donc seulement une spécialité à choisir en terminale pour celui/celle qui voudrait poursuivre plus tard). Dans les quartiers populaires, les jeunes découvriront qu'ils/elles n'avaient pas la bonne clef en terminale. Dans tous les cas, c'est dès la 2de que l'enfant doit savoir ce qu'il veut faire plus tard (ou se le voir imposer par ses parents)... De plus, tous les lycées ne proposeront pas toutes les spécialités. Petit à petit, il y aura, de façon cette fois-ci officielle, une spécialisation des lycées, qui ne fera que renforcer la ségrégation spatiale déjà existante (7).

MISÈRE DES QUARTIERS, MISÈRE DE L'ÉDUCATION

Nous avons affaire à une politique complètement cohérente au-delà des bugs qui commencent déjà à être relevés dans Parcoursup et qui, d'après moi, sont volontaires ou, en tout cas, pas gênants pour le pouvoir. Cette politique est en effet couplée à une politique bud-



gétaire. Le nombre de postes au CAPES a diminué dans toutes les disciplines. Avec cette histoire de modularisation, des regroupements de classes seront possibles dans les spécialités. On annonce un accompagnement des élèves, mais de fait il n'y aura plus de «groupe classe», mais des groupes mouvants suivant les cours, et donc des profs qui ne pourront plus rien gérer en terme de dynamique des groupes et de suivi des élèves. Or, ce sont les élèves des quartiers populaires qui ont besoin d'être accompagnés, de voir leur situation sociale et familiale prise en compte, d'avoir affaire à des interlocuteurs qui les connaissent et s'intéressent à leurs conditions de vie.

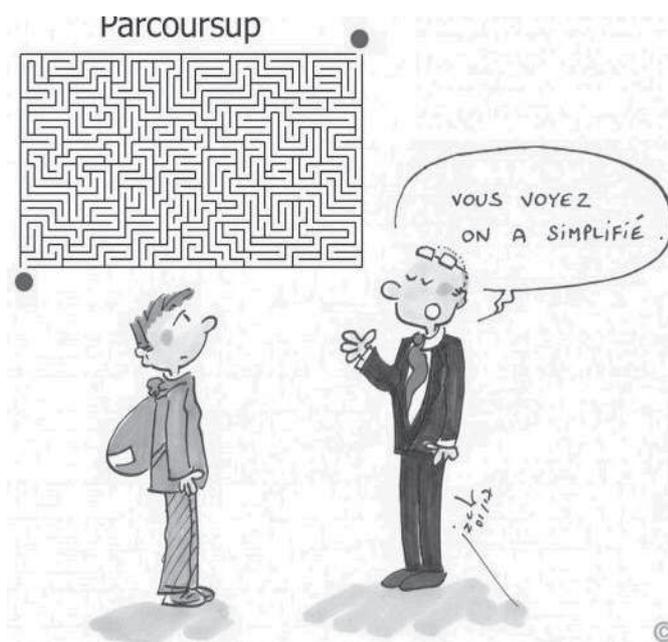
Cette politique budgétaire est très visible dans le 93, département qui a la particularité de ne regrouper quasiment que des établissements à public «socialement défavorisé» à l'exception de peu de ghettos plus aisés. De très grandes grèves et une mobilisation puissante commune profs/élèves/parents avaient permis d'obtenir en 98 des moyens supplémentaires pour les établissements

du département. Ces moyens ne cessent d'être rognés depuis. Mais cette année, c'est une amputation très importante, qui touche en premier lieu les classes relais et tous les dispositifs d'accompagnement d'élèves en voie de décrochage. Il a été annoncé officiellement par le rectorat que la lutte contre le décrochage scolaire n'était plus une priorité pour le département, et qu'il n'y avait aucune raison pour qu'il ait des moyens supplémentaires. Or il faut savoir que c'est déjà un des départements qui coûte le moins cher par élève, parce que c'est un département de début de carrière pour les provinciaux qui veulent rentrer chez eux ensuite, et parce qu'il y a un taux particulièrement élevé de contractuels et de non remplacement de profs absent-es. C'est aussi un département abandonné par la région, responsable des lycées: elle n'en a pas construit assez, les locaux sont surpeuplés, les élèves sont baladés de secteur en secteur sans véritable choix de leurs options, les femmes de ménage n'en peuvent plus du fait des compressions

de personnel. Misère des locaux aussi : problèmes de chauffage, problèmes de cantines sous-dimensionnées, problèmes de câblage informatique... Plusieurs grèves reconductibles de profs avaient eu lieu à la rentrée pour l'embauche d'agents de service, de personnel de vie scolaire, pour des équipements... Ces lycées tentent de se coordonner entre eux pour réclamer des moyens supplémentaires pour les quartiers défavorisés, donc en gros pour le département. Une réforme élitiste couplée à un abandon budgétaire des quartiers populaires, la cohérence est parfaite et l'efficacité en sera redoutable.

Un seul espoir, un mouvement contre cette réforme qui, pour le moment, commence très timidement.

S. prof dégoûtée, Paris, février 2018



LES S.E.S. (SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES) ECLATEES FAÇON PUZZLE

La disparition des s.e.s. est une vieille revendication du medef, notamment de pebereau, ex-pdg d'axa, qui y a consacré nombre de fondations, de rapports d'expert et de lobbying, le patronat préférerait qu'on enseigne la gestion plutôt que de voir poser les débats économiques (car il n'y a pas d'alternative au néolibéralisme, n'est-ce pas) et discute les questions de sociétés. Les s.e.s. ne sont pas soutenues par l'élite universitaire non plus : les économistes ultralibéraux refusent de s'abaisser à un couplage avec la sociologie, les historiens n'ont jamais digéré la création de cette filière qui est le résultat de l'influence du courant des annales, choisie par un tiers des lycéens-malgré qu'elle ne soit pas en tronc commun, cette filière est doublement populaire : relativement appréciée des élèves, elle a concentré beaucoup de «nouveaux bacheliers». Le mot d'ordre au sommet de gauche et de droite depuis longtemps est, il faut sauver la filière l (littéraire). En touchant à la s (sciences) ? surtout pas. En dépouillant l'autre filière attractive. Dans la nouvelle réforme, les s.e.s. seront une spécialité parmi d'autres, verront leur horaire réduit, et ne seront plus la matière phare d'une filière. De plus, l'hétérogénéité va se renforcer avec la possibilité de les prendre sans maths, et dans ces cas-là elle sera beaucoup moins importante que l'histoire-geo. Enfin, de nouvelles matières apparaissent régulièrement, qui sont dans le champ des s.e.s., et dont le ministère prend chaque fois soin de préciser qu'elles doivent être enseignées par d'autres que les profs de s.e.s. par exemple apparaît une nouvelle matière « sciences politiques », qui a toujours fait partie des options de s.e.s. et qui sera réservée aux historiens. Il est significatif qu'à une époque où le débat politique est essentiellement économique et de société, on marginalise la formation dans ce domaine au niveau du secondaire.



chroniques du contrôle et de la répression

Big 1

Les salariés d'Amazon bientôt équipés de bracelets ?

Cette entreprise est régulièrement confrontée à de nombreuses dénonciations concernant les conditions de travail de ses employés.

Dans les entrepôts Amazon, les performances des salariés sont déjà scrutées attentivement. L'entreprise pourrait désormais envisager de contrôler directement leur corps.

Un bracelet ultrasonique qui donne « périodiquement » de petites impulsions à celui qui le porte, histoire de le rappeler à l'ordre ou, en termes plus techniques, afin de « surveiller une performance relative à des tâches assignées » : c'est l'objet pour lequel Amazon vient d'acquiescer deux brevets.

Il n'est pas (encore ?) affirmé qu'Amazon ait prévu de les fabriquer et de les faire porter à ses employés dans les grands entrepôts, mais la notice détaillée est là, qui décrit le fonctionnement et les parcours hypothétiques de ces signaux ultrasoniques visant à améliorer la gestion des inventaires et l'efficacité des travailleurs. D'après le New York Times « En théorie, la technologie proposée par Amazon émettrait des impulsions produites par ultrasons et des transmissions radio pour suivre la localisation des mains d'un employé en relation avec les corbeilles d'inventaire, et fournir un « retour haptique » pour orienter le travailleur vers la corbeille correcte ».

Pour l'entreprise, cette technologie permettrait surtout de rationaliser les tâches les plus chronophages en guidant l'employé dans ses moindres faits et gestes, afin qu'il ne soit pas perdu. L'installation d'un tel système de surveillance, qui vient en renfort d'un environnement de travail déjà saturé par les caméras et les chronomètres, rapprocherait encore un peu plus le travail humain d'un travail de robot. Les bracelets ultrasoniques ne seraient pas une franche innovation. Le gain de temps, compte tenu des techniques de rationalisation déjà en place, serait probablement minime quoique réel.

D'anciens et actuels employés d'Amazon déclaraient d'ailleurs au New York Times que « l'entreprise utilisait déjà une technologie de suivi similaire dans ses entrepôts », et qu'ils ne « seraient pas surpris si elle mettait ces brevets en pratique ».

Ce que ces outils de travail « individualisés » apporteraient en revanche, c'est bien un sentiment encore renforcé de contrôle permanent, exercé non pas seulement sur leurs performances mais sur leur propre corps – une forme de dépossession du travail, poussée à l'extrême par les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

Source : New York Times via Slate.fr

Nice teste l'application israélienne Reporty

La ville de Nice expérimente une application israélienne qui permet les appels vidéo en direct avec le centre de supervision urbain. Le grand test a commencé le 15 janvier, pour une durée de deux mois avec 2 000 testeurs volontaires. Son nom est Reporty. Cette application a été développée par une société dirigée par Ehud Barak, l'ex Premier ministre israélien (1999-2001). Elle dispose de plusieurs fonctionnalités. En plus de géolocaliser l'appelant, elle permet de dialoguer avec un opérateur et de filmer un délit en direct. Pour les personnes sourdes, il y a la possibilité d'échanger par texto. Un système de messagerie instantanée avec traduction automatique permet également à un touriste étranger ne parlant pas français de se faire comprendre par la police municipale niçoise. L'application peut servir aussi si la personne fait un malaise, un type d'appels courants selon la mairie ...

Ils sont donc 2 000 testeurs pendant deux mois. 1 000 employés municipaux pourront utiliser l'application dans un cadre strictement professionnel, alors que 500 autres se sont portés volontaires pour s'en servir en dehors du travail. En plus de ces utilisateurs, on retrouve les voisins vigilants, des membres des comités de quartier ou encore la réserve civile et citoyenne.

Rappelons que la police municipale niçoise est la première en France en terme d'effectifs. Nice a la plus importante vidéo-surveillance en France, avec 1 950 caméras disséminées dans la ville, soit 27 au kilomètre carré. Rappelons aussi que tout cet arsenal n'a pas empêché l'attentat du 14 juillet 2016 !

Sources : 20 minutes avec AFP, Ouest France, France Bleu Azur,

Encore un procès contre le refus du fichage de son ADN

Le 16 novembre dernier, Fabien, militant libertaire, a été menotté lors de la tenue d'une table d'information sur le compteur Linky puis placé en garde-à-vue au commissariat de St-Gaudens durant 7 heures. Que lui voulait-on ? Ficher son ADN ! ... Plus d'un an après un passage au Tribunal Correctionnel de Toulouse (pour avoir entravé l'interpellation violente d'un sans abri durant la période du mouvement social contre la loi travail), la justice revient à l'assaut et déroule une partie de son arsenal répressif ! Fabien a comparu devant le Tribunal d'Instance de St-Gaudens, le 1er mars. A suivre ! Rappelons-nous la loi sur le fichage ADN de 1998 dont le pouvoir a d'abord prétendu qu'elle ne viserait que les pédophiles. On l'a ensuite élargie, touche par touche, jusqu'à ce qu'en 2015 le fichier ADN compte pas moins de 2 700 000 fichés. Aujourd'hui un contrôle d'identité, une manif, une occupation d'usine ou un squat suffisent pour se faire ficher. Le refus du prélèvement ADN est puni d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende.

Source : Organisation Anarchiste oa@infosetanalyseslibertaires.org

A Nice, un policier dans certaines écoles dès septembre

Un policier à l'école ? Dans quelques établissements de Nice, ce sera une réalité en septembre 2018. La mairie l'a indiqué samedi 27 janvier, en marge d'un déplacement du ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, qui a approuvé cette initiative. Ce dispositif expérimental va d'ailleurs être mis en place dans quelques établissements choisis par l'Etat, avec un policier non armé présent à l'intérieur des murs. « C'est une expérimentation pour laquelle j'ai donné mon feu vert en tant qu'expérimentation, a expliqué le ministre dans « Questions politiques » sur France Inter. Cela permet de tester des choses à petite échelle et de voir ce que cela donne. » « Le policier non armé à l'intérieur de l'école (...) va vivre au quotidien avec les enfants et va en fait s'intégrer dans leur vie » a-t-il ajouté. L'expérimentation devrait commencer « prochainement », a déclaré le ministre. La mairie de Nice avait déjà précisé que le dispositif serait « mis en place à la rentrée prochaine ».

Après l'attentat du 14 juillet 2016, Nice a mis en place des vigiles devant les écoles, remplacés depuis par des policiers. La ville s'est dotée d'une salle de vidéosurveillance consacrée aux écoles, en plus d'alarmes anti-intrusion, de boutons d'alerte et badges d'accès. Les réactions ? Le syndicat de défense des policiers municipaux déclare que l'annonce du maire « pourrait s'avérer dangereuse pour le policier municipal non armé en faction dans l'école » et va donc revendiquer le port d'arme « car en cas d'attaque terroriste le policier sera une cible privilégiée, sans moyen de défense ». Le syndicat enseignant CGT Educ'action a « condamné » la mesure, sur fond d'austérité budgétaire : « Ce qu'il faut à la prévention, ce n'est pas un policier ou une policière dans les écoles, mais du budget pour les services sociaux ». La FCPE a jugé la proposition « démagogique ».

Source : Lemonde.fr

Big Brother





Brother



Victoire dans le procès des slogans en manifestation pour un membre de la famille de Mehdi

Le 28 janvier 2017, près de 150 personnes défilaient en mémoire de Mehdi. Le jeune homme de 28 ans avait trouvé la mort, un mois plus tôt, dans un accident de scooter alors qu'il tentait, semble-t-il, d'échapper à la police. Pendant ce défilé d'hommage, plusieurs proches et militants scandent « tout le monde déteste la police », « la police assassine, la justice acquitte » ou encore « justice pour Adama, justice pour Mehdi ». Trois slogans, pas vraiment du goût des bleus. L., belle-sœur de la victime allait être poursuivie pour outrage envers la police nationale. Elle passait devant le TGI de Lyon le 26 janvier 2018. Finalement, elle a été relaxée. Qu'on se le dise !

Rappelons que, dès l'annonce à la famille de la nouvelle de la mort de Mehdi, les policiers vont présenter plusieurs versions suc-

cessives, la première allant jusqu'à dire que leurs collègues ne poursuivaient pas le scooter et qu'il s'agit d'un banal accident de la route ne nécessitant pas d'enquête particulière. Les différents commissariats vont refuser de prendre les plaintes des membres de la famille pour qu'une enquête soit ouverte (ce qui, en théorie, est illégal). Après plusieurs refus, la gendarmerie de Givors accepte avec comme consigne du procureur de... ne pas enquêter. L'« enquête » se finit donc par un non-lieu (en mai 2017). Depuis ce moment, plus de nouvelles. La décision du non-lieu n'étant toujours pas notifiée, la famille ne peut pas se porter partie civile et avoir accès au dossier.

Sources : le site *Rebellyon* et le collectif *Vérité et Justice pour Mehdi*

Victoire juridique contre les pratiques de refoulement des mineurs isolés étrangers à la frontière franco-italienne

Le 12 janvier 2018, un jeune Erythréen âgé de 12 ans a été interpellé par les forces de l'ordre françaises à son arrivée en gare de Menton-Garavan. Il s'est vu opposer un refus d'entrée sur le territoire et a été refoulé, en toute illégalité, le jour même, par train vers Vintimille.

Ce jeune s'y est retrouvé livré à lui-même sans aucune prise en charge. Alertée de cette situation par des acteurs associatifs italiens et français, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) a décidé de déposer, aux côtés du mineur et de son avocat, une requête en urgence (référé-liberté) afin de faire sanctionner les atteintes portées à ses droits fondamentaux par l'administration française. Le juge des référés du tribunal administratif de Nice a considéré que la décision de refus d'entrée sur le territoire est une atteinte illégale et grave à l'intérêt supérieur de l'enfant, garanti par la convention internationale des droits de l'enfant. Si l'Anafé se réjouit de la décision rendue par le tribunal administratif de Nice, un long chemin reste à parcourir pour que les droits de tous les mineurs se présentant à cette frontière soient respectés par l'administration française. Combien faudra-t-il de procès ?

Source : *ldh-France.org*

Le défenseur des droits "parle mal" du Lanceur de Balles de Défense, mais qu'est-ce que ça change ?

Le "Défenseur des Droits" est une autorité sans autorité, "chargée de défendre les droits des citoyens" et dirigée par l'ancien politicien de Droite Jacques Toubon, nommé par le président. Celui-ci vient de préconiser dans un rapport le retrait des Lanceurs de Balles de l'arsenal policier. Ses avis, même s'ils sont souvent intéressants, n'ont évidemment aucune valeur contraignante.

Nous publions ici la réaction à ce rapport de l'Assemblée des blessés par la police :

« Nous apprenons ce jeudi 11 janvier 2018 la remise d'un rapport du Défenseur des Droits, préconisant notamment l'abandon des LBD 40 - Lanceurs de Balles de Défense 40 -, des fusils tirant des balles en caoutchouc, qui équipent la police depuis 2007.

1 - Le Défenseur des Droits confirme que ces armes sont particulièrement dangereuses. Depuis 2007, nous recensons plus de 50 personnes gravement mutilées au visage, ayant perdu un œil, ainsi que deux morts, suite à des tirs de LBD 40. Des centaines d'autres ont été blessées à des degrés divers par des balles en caoutchouc. Le bilan a été particulièrement lourd ces derniers mois, avec deux adolescents mineurs qui ont perdu un œil à Cahan et Asnières-sur-Seine, et un décès à Auxerre. En novembre, une manifestante nantaise frôlait l'amputation de sa jambe suite à un tir policier. Le LBD 40 est une arme mortelle et mutilante, a fortiori utilisée par "des agents des unités non spécialisées dans le maintien de l'ordre, telles que les BAC et les compagnies de sécurisation et d'intervention".

2 - Le Défenseur des Droits n'émet que des avis symboliques. Le président de l'Assemblée Nationale, François de Rugy, s'est empressé de le rappeler en précisant que ce rapport « n'engage en rien l'Assemblée ». Cela fait des années que le Défenseur des Droits produit des rapports mettant en lumière les violences policières, et que, simultanément, le gouvernement arme davantage ses forces de l'ordre et que ces violences s'aggravent dans l'impunité généralisée. S'il n'est pas suivi d'effet, ce rapport n'a qu'un rôle cosmétique.

3 - Il y a quelques années, le Défenseur des Droits préconisait l'abandon du Flash-Ball, la première génération d'armes tirant des balles en caoutchouc. Le gouvernement avait répondu qu'il le remplaçait par le LBD 40, beaucoup plus puissant et plus précis. Aujourd'hui, le Défenseur des Droits prône l'abandon du LBD 40, alors que de nouvelles armes encore plus dangereuses sont données aux forces de l'ordre. Par exemple le PGL-65, qui équipe déjà les CRS, une sorte de fusil mitrailleur qui permet de propulser en rafale des balles en caoutchouc et des grenades sur des civils. Du reste, il n'est désormais plus exceptionnel de voir un policier sortir une arme de service dans une situation de maintien de l'ordre. Le changement de doctrine induit par les Lanceurs de Balles a banalisé, pour les policiers, le fait de tirer sur des individus. Nous continuons de nous battre contre le processus de militarisation de la police, et l'impunité dont jouissent les membres des forces de l'ordre auteurs de violences. Les décisions de « non-lieu » qui viennent d'être rendues suite aux décès de Rémi Fraisse à Sivens et d'Hocine Bouras, tué d'une balle dans la tête dans un véhicule de gendarmerie, en sont les exemples les plus éloquents.

Sources : *desarmons.net*

Big Brother





Contre le racisme...

Marche des solidarités : une démarche de liens et de luttes

Comme la marche de la dignité l'année dernière, la marche des solidarités s'inscrit sous le double signe de la journée internationale contre le racisme et de la journée internationale contre les violences policières. La marche internationale contre les violences policières a été initiée au Canada et la première manifestation hexagonale a eu lieu à Poitiers en 2011. Elle fait suite aux marches de la dignité initiées tous les ans depuis octobre 2015. Celle initiée pour le 19 mars 2018 s'inscrivait aussi dans la journée contre les violences policières et celle contre le racisme. Elle avait fait grand bruit, tant par le nombre de manifestants que par les polémiques qu'elle a suscitées.

UNE COMPOSITION DIVERSE

Cette année, elle est uniquement à l'appel de collectifs des premier-es concerné-es, victimes de violences policières, sans-papiers, migrant-es, immigré-es en lutte. Cet appel s'est voulu exhaustif en n'éluant aucun des axes structurels du racisme et s'organise autour de trois pôles.

Premier pôle, bien sûr, les personnes victimes de crimes policiers, notamment racistes, avec, entre autres, le collectif Vérité pour Adama (Traoré), plusieurs collectifs Vérité et Justice, le collectif Vies Volées, l'assemblée des blessés par la police... Des groupes relativement peu homogènes politiquement, mais qui se retrouvent tous confrontés à l'institution policière mais aussi et surtout à l'institution judiciaire qui couvre le racisme et la violence des flics.

Deuxième pôle, la présence de collectifs de migrant-es et de sans papiers qui dénoncent cet aspect fondamental de la construction raciste européenne, que ce soit dans l'opinion publique (les « français de souche » seraient en phase d'être « grand remplacés » par des hordes de migrants venus de pays barbares pour imposer leur culture) ou d'un point de vue institutionnel (mise en place de politiques répressives et de traités transnationaux pour laisser mourir des milliers de personnes en Méditerranée, absence totale de volonté d'égalité des droits). Ce point est particulièrement important en région parisienne où des centaines de migrants attendent chaque nuit dehors devant les centres de tri instaurés par la maire Hidalgo. La région regroupe également des dizaines de milliers de sans papiers qui font vivre des pans entiers de l'économie francilienne (restauration, nettoyage, BTP...) et sont à la pointe des luttes.

Enfin, troisième pôle, la lutte des foyers, avec notamment la participation du COPAF (Collectif pour l'avenir des foyers) qui insiste sur la répression dans les foyers et les conditions d'accueil et de traitement indignes réservées au public des foyers, mais aussi avec la présence de délégués de foyers.

UNE CONTINUITÉ, MAIS DE GRANDE DIFFÉRENCES

La marche de la dignité de l'an dernier avait créé un grave dissensus dans le mouvement antiraciste. Ce dissensus était lié à la présence du Parti des Indigènes de la République (PIR) et des tendances décoloniales qui restaient assez présentes malgré l'hétérogénéité du collectif d'organisation. Cette année, ce courant n'est que peu présent. Si l'aspect « violences policières » est bien sûr très important, il n'a pas été imposé comme l'alpha et l'omega de la lutte antiraciste. La présence des CSP (comités de sans papiers), qui avaient été boudés l'année dernière pour une raison que plusieurs d'entre nous n'ont toujours pas comprise, amène par exemple un rapport à l'autonomie des luttes qui était bien peu présente durant la marche du 19 mars.

Seuls les collectifs sont signataires et ils ont rédigé les revendications chacun dans leur domaine. L'idée est de créer un véritable mouvement antiraciste, c'est-à-dire ancré sur le terrain et tâchant de faire le lien entre les différentes luttes, un mouvement ancré sur la question sociale, indissociable de la question raciale. Pas de coups médiatiques cette année. On est cette fois-ci dans le réel. Et c'est un véritable enjeu que de tester quelle mobilisation nous pouvons construire, combien de manifestant-es nous pouvons mettre dans la rue, sans passer par des vedettes et en s'appuyant réellement sur les collectifs de quartiers, d'immigré-es ou de résident-es.

Et surtout, la force de cette mobilisation est l'absolue volonté de s'appuyer sur les luttes et de créer des ponts entre elles dans le but de construire un mouvement sur la durée. Par exemple, les liens entre collectifs de migrants demandeurs d'asile et les collectifs de sans papiers sont quasi inexistants. Cette mobilisation qui met tout le monde autour de la table se veut une occasion pour constituer des liens et





... et les violences policières

faire perdurer les luttes sociales, pour ne pas s'enfermer dans une lutte antiraciste parcellaire et uniquement axée sur un type de population, mais pour construire un véritable mouvement antiraciste non pas moral mais inscrit dans les luttes sociales, et auto-organisé. En ce sens, elle s'inscrit dans une claire continuité avec la marche pour l'égalité, les luttes des foyers, le mouvement des Saint Bernard, etc..

Le groupe OCL Paris

Pour commander des tracts, des affiches, s'informer sur la mobilisation, organiser des départs collectifs pour la marche :

-marche.des.solidarites@gmail.com

-PAGE FACEBOOK : MARCHÉ DES SOLIDARITÉS



Face à la multiplication des violences policières, face à l'augmentation du nombre de morts;

Face à la chasse, l'humiliation, le mépris dont sont victimes les noir.e.s, les arabes, les roms, les migrant.e.s, les musulman.e.s, les jeunes et tou.te.s ceux et celles qui protestent et résistent;

Nous, **FAMILLES DES VICTIMES** tués, violés, mutilés, blessés;

Nous, **MIGRANT.E.S** chassé.e.s, torturé.e.s, traumatisé.e.s, harcelé.e.s;

Nous, **IMMIGRÉ.E.S** humilié.e.s au quotidien par les forces de l'ordre et par les responsables de l'état;

NOUS APPELONS A LA MOBILISATION GÉNÉRALE

CONTRE L'IMPUNITÉ, POUR LA MÉMOIRE DES DÉFUNTS, CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS, POUR UNE SOCIÉTÉ CONSTRUITE SUR LA JUSTICE, LA VÉRITÉ ET LA DIGNITÉ DE TOUL.T.E.S!

• **POUR QUE SOIT RECONNUE** l'ampleur des discriminations exercées dans tous les domaines sur la base de l'origine et de la couleur: santé, emploi, logement, éducation...

• **POUR LUTTER CONTRE** le ciblage de la jeunesse et les quartiers populaires dans les médias et la discrimination au faciès par la police, la justice et le système carcéral.

• **POUR METTRE FIN** à la politique d'un État colonial qui fait la guerre, qui refuse d'assumer son histoire et le droit des peuples à l'auto-détermination, qui gomme dans l'enseignement les résistances au colonialisme, les apports culturels et techniques des peuples non-européens et de leurs descendant.e.s, et qui soutient sans faille les dictatures

et bourreaux du monde, pour peu qu'ils soient « de bons clients» des industries françaises!

• **POUR COMBATTRE** le harcèlement raciste et la répression du pouvoir, l'acharnement politique visant à déshumaniser, écraser les migrant.e.s économiques et politiques qui arrivent dans notre pays.

NOUS APPELONS A CONSTRUIRE UN FRONT ANTIRACISTE

QUI PUSSE, AU-DELÀ DE CETTE MANIFESTATION, RÉVISITER LES POLITIQUES SÉCURITAIRES ET IDENTITAIRES, ET CONTRÔLER DES RÉPONSES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES.

NON A L'IMPUNITÉ DE LA POLICE!!!

- Enquêtes sur les crimes policiers par des instances civiles et indépendantes,
- de véritables sanctions contre les bourreaux en uniforme,
- fin de la complicité entre police et justice, fin de la fabrique du non-lieu,
- désarmement de la police et démilitarisation du maintien de l'ordre,
- interdiction des techniques policières d'immobilisation mortelle,
- abrogation de la loi de sécurité publique qui permet aux policiers d'utiliser leurs pistolets sans justifier leurs tirs,
- fin des contrôles au faciès, du harcèlement policier (amendes et PV abusifs),
- non à l'état d'urgence et aux lois d'exception.

REGULARISATION, BIENVENUE INCONDITIONNELLE AUX MIGRANT.E.S

• Abandon du projet de loi Colombe-Macron visant à éliminer toute possibilité d'existence pour un sans-papiers en France,

- ouverture des frontières,
- liberté de circuler et de s'installer,
- arrêt des pratiques systématiques de harcèlement et d'humiliation (gazage, tentes lacérées, expulsions immédiates de tous lieux occupés par les sans-papiers),
- logement, formation, soins pour tous,
- fin des rafles et des éloignements forcés,
- non à l'application des accords de Dublin.

NON A LA DISCRIMINATION RACIALE ET CULTURELLE

- Égalité des droits dans l'accès au logement avec ou sans papiers, l'emploi, la retraite, la formation et la santé,
- droit des immigré.e.s à un logement décent, qu'il soit individuel ou collectif,
- droit inconditionnel à l'hébergement stable avec ou sans papiers,
- droit entier à la vie privée, droit d'héberger, droit de pouvoir maintenir ses pratiques culturelles de solidarité et d'entraide dans les foyers et résidences,
- droit des immigré.e.s âgé.e.s de faire des allers-retours selon leur volonté au pays d'origine sans perdre leurs droits en France,
- abrogation de la loi du 15 mars 2004 et de toutes les mesures islamophobes.

**SAMEDI
17 MARS
2018
14H / D'OPÉRA
À STALINGRAD
PARIS**





Repression

Lille : Qui a tué Selom et Matisse ?

Le 15 décembre dernier, quatre jeunes du quartier de Fives à Lille étaient tranquillement en train de fumer un joint dans la cité Saint-Maurice derrière laquelle passe une voie ferrée. Ils auraient (1) été pris en chasse par la police. Dans leur fuite, ils sont allés sur la voie ferrée, un train les a percutés : 2 d'entre eux, Selom et Matisse, sont morts

LA RESPONSABILITÉ DE CE DRAME RELÈVE DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS.

Premier élément, assez indirect mais pourtant agissant : depuis 1970, la simple consommation de cannabis est illicite. Ces jeunes se seraient-ils enfuis s'ils ne risquaient pas des ennuis du fait, fort banal, qu'ils fumaient un joint ? La recherche du cannabis est d'ailleurs un prétexte tout trouvé pour les fouilles à répétition de la police, mais, n'est-ce pas, il faut bien tenir en respect cette jeunesse remuante ! Les forces politiques et les fractions de l'opinion qui s'opposent à la dépénalisation de cannabis ont donc aussi une part de responsabilité dans ce drame.

La responsabilité des policiers, elle, est plus évidente : on connaît leurs pratiques de harcèlement et d'humiliation des jeunes des quartiers populaires. En l'occurrence, plusieurs jeunes de Fives nous ont décrit des fouilles à répétition et se plaignent aussi d'avoir été giflés et frappés. On comprend pourquoi les quatre jeunes ont tenté de fuir. A ce niveau tout le monde pense à l'histoire de Zyed et Bouna (2). La banderole de tête de la manifestation en mémoire de Selom et Matisse, le 13 janvier, portait d'ailleurs cette inscription « Hier Zyed et Bouna, aujourd'hui Selom et Matisse ! ».

Mais sont responsables aussi les autorités locales tant préfecture que mairie. Car depuis septembre 2017, elles ont mis en place à Fives une opération de police d'envergure. Ont été présents quasiment quotidiennement des forces de police suréquipées et hyperactives. Il s'agissait de « nettoyer » le quartier des trafics de drogue et, aussi, de lutter contre les rodéos à moto ou quad. Et il faut prendre en compte l'esprit dans lequel cette opération de police a été décidée. Mme Aubry, la maire de Lille, par exemple, a déclaré : « Ceux qui font des rodéos ne sont pas de pauvres jeunes ayant envie qu'on leur trouve du travail. Ce sont les mêmes que dans les trafics. Ils sont en marge et dans la provocation permanente. Il n'y a qu'en ayant énormément de policiers qu'on y arrivera. Il faut une présence perma-

nente, notamment le soir ». Aucune tentative de compréhension des causes des comportements de bien des jeunes des milieux populaires, pas d'excuse, pas de pitié : pour ceux-là, il faut la force et sans hésiter ! Pour madame Aubry, donc, les jeunes n'ont « pas envie qu'on leur trouve du travail ». Mais ceci est faux ! Les enquêtes sociologiques établissent que la grande majorité des jeunes sans emploi, comme tous les autres chômeurs, souhaitent avant tout trouver un emploi, un emploi décent, décemment payé qui leur permette simplement de vivre. Alors oui, Mme Aubry a une part de responsabilité dans ce drame, et pas la moindre.

Enfin, ce quartier de Fives, autrefois très populaire, est lentement investi par les classes moyennes. Le processus de « gentrification » est à l'oeuvre. Et cela ne se fait pas sans friction. Antonio Delfini, sociologue et travailleur social dans le quartier à l'APU (Atelier Populaire d'Urbanisme) explique : « Il y a d'un côté des nouvelles associations qui portent des revendications autour des questions de culture, d'éducation, de vivre-ensemble rentrant plus en adéquation avec les nouveaux habitants des classes moyennes. De

pèsent sur ce qui se passe à l'école, sur la vie culturelle du quartier, etc.... En juin, face aux rodéos et aux trafics, a émané de ces classes moyennes une pétition qui a réclamé « une présence policière plus importante et plus régulière ». Des personnes des classes populaires craignent pour leurs enfants et souhaitent, elles-aussi, depuis longtemps que les trafics et rodéos s'arrêtent, mais on peut douter que ce soit elles qui aient été entendues par les autorités. Et puis la mairie aménage actuellement un vaste éco-quartier sur une friche industrielle : il s'agit d'y amener une population différente, plus friquée. La trop forte visibilité de cette jeunesse populaire remuante est un frein à la venue de cette nouvelle population. Ces frictions entre classes moyennes et classes populaires ont aussi leur part de responsabilité.

A Fives la violence au quotidien que la police réserve aux classes populaires, les pressions des classes moyennes qui investissent Fives et travaillent à y établir leur pré carré, ainsi que le mépris de classe affiché par Mme Aubry, agissent dans le même sens : c'est de chasse aux pauvres dont il s'agit. Cette chasse a deux nouveaux morts à son actif.

Lille, février 2018



l'autre, il y a toute une sphère associative qui effectue un travail social. Ces nouveaux habitants sont mobilisés sur des problèmes d'urbanisme, d'écologie, de vivre-ensemble ou alors de propriété et de sécurité. Nous à l'APU, ce n'est pas du tout ce dont on entend parler. Ce dont les gens nous parlent, c'est de chômage, de logement et de discrimination ». D'un côté, des gens qui craignent les expulsions (il y a une longue histoire de luttes sur ce sujet dans ce quartier). De l'autre, des associations recrutant parmi les classes moyennes qui pèsent sur les projets de constructions et d'aménagements, qui

1) Il y a lieu d'employer le conditionnel puisque le procureur refuse toujours, malgré les témoignages, de reconnaître que la police a poursuivi ces quatre jeunes.

2) A Clichy-sous-Bois, le 27 octobre 2005, deux adolescents, Zyed Benna et Bouna Traoré, sont morts électrocutés dans l'enceinte d'un poste électrique dans lequel ils s'étaient réfugiés pour échapper à un contrôle de police.



L'économie en brèves

LA SITUATION DES JEUNES APRÈS LA FIN DE LEURS ÉTUDES

Tous les trois ans, le CEREQ mène une enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes, insertion mesurée trois ans après la fin de leurs études. Un peu moins de 20 000 jeunes sont interrogés par téléphone. Les résultats de l'enquête menée sur les jeunes ayant fini leurs études en 2013 viennent d'être publiés. L'intérêt de cette enquête est que 2013 était un moment de timide reprise, alors que la «génération 2010» est arrivée sur le marché du travail en pleine crise. Donc, logiquement, la situation s'est un peu améliorée, mais elle reste quand même considérablement dégradée par rapport à la situation d'avant-crise, malgré une forte élévation des diplômes. En 2016, 20% des jeunes ayant arrêté leurs études en 2013 étaient au chômage, soit 3 points de moins que la génération des diplômés de 2010. Près des deux tiers (63%) ont trouvé un emploi en moins de trois mois. Mais la qualité des emplois, elle, s'est dégradée : 61% des emplois étaient à durée indéterminée (- 4 points), et on observe une légère baisse du salaire du premier emploi (salaire net médian à 1 460€) malgré des diplômes plus élevés.

Contrairement à une légende urbaine tenace, le niveau de diplôme reste déterminant pour trouver un emploi, comme le montre le graphique. Pour interpréter ces chiffres, il faut se rappeler qu'aujourd'hui les trois quarts des jeunes (73%) arrêtent leurs études avec en poche un bac ou plus (44% de diplômés du supérieur). La situation des non diplômés (14% de la génération) est catastrophique : taux de chômage de 50%, temps partiel subi important (23% des emplois), salaires de misère (un quart d'entre eux gagne moins de 900€, la moitié moins de 1 200€). La situation des jeunes femmes non diplômées se détériore considérablement : 17% d'entre elles sont «inactives» (c'est-à-dire au foyer) contre 12% seulement trois ans auparavant.

En ce qui concerne l'évolution de la condition des diplômés du secondaire, la situation est plus difficile à interpréter car la réforme des bac pro (donc la disparition des BEP) a fait son effet entre les deux générations. La proportion des personnes qui s'arrêtent après le bac est à peu près stable, mais en réalité parce que la proportion de bacs pro a beaucoup augmenté ; les autres titulaires du bac poursuivent donc plus souvent des études. De plus, il y a eu une forte augmentation des emplois aidés (7% des emplois des diplômés du secondaire), dont tout le monde sait qu'ils sont aujourd'hui remis en cause. En gros, la situation des bac pro se dégrade, mais reste meilleure que celle des BEP, diplôme auquel une partie d'entre eux en seraient restés auparavant.

Il y a un saut qualitatif quand on passe aux diplômés du supé-

rieur : près de 80% ont un emploi, le taux de chômage tourne autour de 10%, le salaire médian est au-dessus de 1 500€. Leur situation globale ne s'est pas améliorée, c'est vrai, mais le diplôme continue d'être la meilleure protection contre le chômage. En fait, on doit distinguer le supérieur court (jusqu'à bac+3) du supérieur long (bac+5 et au-delà). Sortir d'une école de commerce ou d'ingénieur ou avoir un doctorat reste une garantie : plus de 90% ont un emploi, et pour les personnes sorties de grandes écoles à 90% un emploi stable (71% pour les docteurs), le taux de chômage est de 6-7% et le salaire médian entre 2 300 et 2 400€. Pour le supérieur court, ce sont les titulaires d'un diplôme professionnel (DUT, BTS, licence professionnelle) qui s'en sortent le moins mal (autour de 80% en emploi, taux de chômage entre 10 et 15%, salaire médian aux alentours de 1 600€).

Plutôt que de raisonner par tranches d'âge, de parler de «galères des jeunes», on voit que «les jeunes» n'existent pas plus que «les vieux». Ce sont les jeunes sans diplômes qui connaissent la vraie galère. Par contre, oui, à diplôme égal, la situation s'est considérablement dégradée en quelques décennies. Ce qui rend la comparaison difficile, c'est ce que les sociologues et les économistes ont appelé successivement les «nouveaux lycéens» puis les «nouveaux étudiants». A diplôme égal, la situation s'est détériorée, mais la massification de l'enseignement fait qu'il y a beaucoup plus de diplômés. Ces «nouveaux diplômés» voient leurs espoirs déçus, mais sont dans une meilleure situation que s'ils n'avaient pas de diplômes du supérieur, ce qui était quasiment la règle dans leur milieu il y a 30 ans.

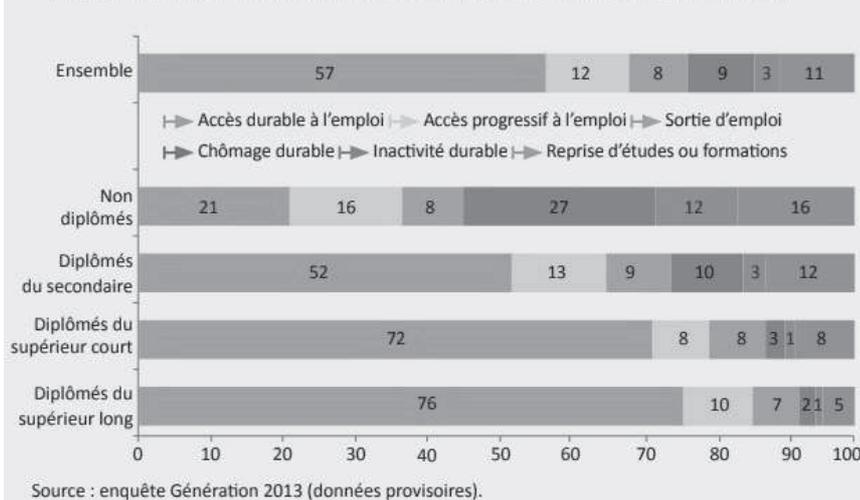
Les clivages de sexe, eux, restent importants. Les femmes sont maintenant plus diplômées que les hommes, 49% des femmes de la «génération 2013» sont diplômées du supérieur contre 39% des hommes, et pourtant elles ne sont pas plus souvent cadres (18 et 19%), elles restent moins payées dès leur premier emploi (200€ de moins par mois tout de même pour le début de carrière des sortantes de grandes écoles), sachant qu'en plus ensuite elles feront moins carrière que les hommes. L'écart ne fera donc que s'accroître.

Surtout, ce qui demeure déterminant, c'est l'appartenance de classe. Déjà, on sait que l'appartenance sociale détermine la réussite scolaire. Les enfants de parents ouvriers et employés (la moitié de la population) ne représentent que le quart des étudiants en licence, 12% en doctorat. 52% des enfants ayant deux parents cadres obtiennent un bac+5 contre 6% des enfants dont les deux parents sont ouvriers. Mais en plus, ensuite, à

diplôme égal, l'origine de classe joue à nouveau : 80% des bac+5 de parents cadres accèdent à un emploi stable en trois ans contre 73% de leurs camarades enfants d'ouvriers et d'employés, et 72% de leurs camarades issus de l'immigration. Pour les jeunes des quartiers sensibles, l'écart de taux de chômage avec les autres jeunes varie de 2 points pour les bac+5 à 14 points pour les titulaires d'un BEP ou CAP.

Source : CEREQ (centre d'études et recherche sur les qualifications) bref n°356, 2017

Répartition des types de trajectoires sur les trois premières années de vie active (%)





Aménagement du territoire

Après le succès du 10 février, une ZAD plus divisée que jamais...

1) Sur la décision de normaliser la RD 281, lire le n° 277 de Courant Alternatif (février 2018). La réouverture au trafic routier devrait avoir lieu fin mars après de nombreux travaux de la DIRO.

2) voir le texte signé des agriculteurs et agricultrices contre les normes, du 10 février, téléchargeable sur le site du CRAS-Toulouse. Contact: hors.norme@riseup.net

3) Deux exemples qui ébranlent la Coordination. En pleine campagne présidentielle 2017, à l'occasion de la venue d'une mélanchoniste et d'une journaliste de Ouest-France plutôt anti-aéroport, au lieu-dit La Vache Rit - hangar agricole de paysans historiques menacés d'expulsion - pour rencontrer la Coordination anti-aéroport, un groupe d'une dizaine de personnes, dont certaines étaient cagoulées et équipées, était venu tenter de les chasser en criant: « Cassez-vous! On est chez nous ici! »... Pour se tirer une balle dans le pied, on ne fait pas mieux... Autre exemple, lors du rassemblement estival de l'ACIPA le 9 juillet: un groupe masqué avait voulu interdire un débat parmi une cinquantaine, animé celui-ci par Nexus, un lobby associatif pro-TGV, pro-nucléaire et anti-avion, qui avait été invité à s'exprimer un mois plus tôt dans un colloque du Front National... En réponse à cette interdiction de débattre dans une initiative de l'ACIPA, venant vraisemblablement de membres de la ZAD, la Coordination avait décidé de boycotter pendant plusieurs mois l'assemblée générale du mouvement.

4) Mutualité Sociale Agricole: sécurité sociale des exploitants agricoles, qui détermine en fait qui est, ou pas, considéré officiellement agriculteur.

Le 10 février 2018 a rassemblé près de 30 000 personnes malgré le froid, la boue, la pluie. Nous avons fêté l'abandon de la D.U.P., bien sûr, et aussi montré à l'Etat qu'il ne liquiderait pas ce territoire de résistances collectives dans l'indifférence. L'ordre du jour est bien de trouver un axe unificateur et anticapitaliste sur ce territoire, au-delà des diversités internes, exacerbées par la question politique du fonctionnement collectif.

Des chicanes comme s'il en pleuvait

Le mouvement anti-aéroport a concédé à l'Etat la réouverture de la « route des chicanes » - la RD 281 - en la nettoyant en quelques jours après le 17 janvier (annonce de l'abandon du projet par E. Philippe) avec tracteurs, remorques et plusieurs centaines d'anti-aéroports venu-e-s prêter main forte (1). Les agents de la DIRO (Direction interdépartementale des routes Ouest) ont continué le chantier sous l'oeil intéressé de 150 gardes mobiles censés les protéger et contre l'avis des zadistes habitant aux abords immédiats, mais aussi de soutiens extérieurs (2). Il faut rappeler qu'une réouverture similaire mais plus « légère » était réalisée régulièrement à l'époque des foins, pour permettre à des agriculteurs d'accéder à leurs parcelles, situées à proximité de cet axe RD 281. Les parcelles étaient rendues inaccessibles à cause de barricades anti-flics, barricades qui visaient aussi en fait à bloquer les tracteurs pour créer-agrandir une zone non-motorisée, souhaitée par des occupant-e-s de la zone Est opposés à l'agriculture productiviste, décroissants, primitivistes ou partisans de Gaïa et du retour des champs à la friche (à propos de la zad de l'Est, voir carte sur le site zadnadir.org; une vidéo sur Youtube « Nous les Zadistes radis-co » et aussi Pirateriearoulettes).

Cette RD 281, reliant Nantes au nord-ouest du département, était une cause récurrente de conflits internes au mouvement anti-aéroport mais aussi avec les populations extérieures, agriculteurs et simples usagers. Par ses cabanes inédites et autres bricolages spectaculaires, elle

marquait les esprits... dans les deux sens, pro et anti zadistes. L'Etat a exigé sa normalisation pour symboliser politiquement la fin de l'état de non-droit. Cela lui permet surtout, en ramenant les gardes mobiles en nombre sur la ZAD jusqu'à fin mars, de mettre la pression aux occupants les plus proches (Planchettes, Sabot, etc.), de tenter de provoquer le dérapage éventuel (les flics filment tout) et de diviser la ZAD dans tous les sens!

Cette normalisation de la RD 281, avec l'évacuation de certaines cabanes en bordure, a aussi une dimension de reprise en main de la direction de la lutte et de « vengeance » par la Coordination, très citoyenniste, et par la majorité des agriculteurs, excédés par différentes déclarations et actions supposées avoir été commises par les occupant-

cité,...) et il faudra l'en empêcher tôt ou tard, avant d'être trop seuls pour avoir une petite chance de peser. Mais c'est probablement le calcul de certain-e-s qui souhaitent ne garder qu'une ZAD « utile » et se débarrasser du « folklore ».

Expulsions du 30 mars: bluff ou réalité

Face à ce « grignotage » annoncé du territoire pour le 30 mars prochain (après l'exemple spectaculaire de l'expulsion violente et illégale à Bure le 22/02), la stratégie choisie par le pôle majoritaire constitué de la Coordination anti-aéroport, du COPAIN (collectif de paysans) et du CMDO (Comité pour le Maintien Des Occupations et la zone Est) semble un peu faible. L'Etat - qui a tourné le dos aux élus pro-aéroport sans état d'âme et tiré un trait sur les promesses d'infrastructures de transport annoncées - peut tout à fait ignorer les « engagements » faits à un Bové ou aux représentants du mouvement.

Seules la capacité collective à rouvrir la RD 281 et donc à la refermer, la démonstration de force des 30 000 manifestants du 10 février, la réactivité des collectifs de soutien extérieurs peuvent inciter l'Etat à temporiser, si le mouvement reste unifié. Car il n'y a plus de projet d'aéroport à combattre pour rassembler et pour dépasser les divergences politiques internes.

Réaffirmer un combat

La lutte a toujours été portée à la base par les agriculteurs et agricultrices, depuis les années 70, même si la ZAD lui a donné une audience et une visibilité médiatiques inégales en l'ouvrant sur la ville et l'international, non sans mal. Une possible



e-s de la zone Est depuis plusieurs années jusqu'à ces derniers mois ...

(3) Le porte-parole de l'ACIPA (Association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport) l'a crûment exprimé en assemblée du mouvement. Le problème est que l'Etat est insatiable: s'il commence à contrôler et virer des occupant-e-s illégaux dans l'Est, il sera tenté de généraliser à toute la zone (comme virer tous les non-cotisans à la MSA (4) ou les producteurs hors-normes, qui ne payent pas taxes, factures d'eau et d'électri-





Aménagement du territoire

relance de la lutte devrait s'appuyer sur cette composante paysanne incontournable.

Aujourd'hui, la question agricole de l'alimentation revient avec force avec une dégradation généralisée des produits : industrialisation et appauvrissement nutritif, intoxications et pollution aux pesticides, germes et perturbateurs endocriniens, épuisement et extinction possibles des ressources, nouvelles pathologies frappant des dizaines de millions de personnes, etc. Cette question de l'alimentation se double d'une accélération capitaliste de la concentration de la production agricole : petits paysans ne produisant pas assez pour les filières industrialisées ; imposition de contrôles et de normes commerciales, administratives, sanitaires, environnementales accessibles aux seules exploitations « financièrement viables » ; filières impactant la terre, l'eau, l'air sans commune mesure avec les avantages recherchés. Cette concentration de la production vise à créer des fermes-usines pour remplacer les exploitations actuelles déjà très productives qui remplaçaient déjà les petites fermes vivrières.

La ZAD de NDDL, avec une situation inédite d'un millier d'hectares préservés, son audience, son mélange

de cultures, ses réseaux, ses expériences, sa position proche d'une métropole régionale dans une région agricole combative, peut porter la revendication d'une agriculture hors normes, comprise non plus comme une activité économique abstraite et séparée mais comme une globalité cohérente reliant besoins, moyens, fonctionnement collectif et mode de vie satisfaisants pour les acteurs et actrices.

Des « assises – rencontres - ateliers de l'agriculture hors-normes », appuyés sur des exemples concrets et annoncés dans une échéance pas trop éloignée, pourraient relancer la dynamique de la ZAD, qui ne peut pas perdurer sans un combat fédérateur.

Bien sûr, ce rebond de la lutte modifierait substantiellement la composition du mouvement. Les anti-aéroport stricts (sur la position « pas de ça chez moi ! ») resteraient probablement chez eux. La composante agricole productiviste (FNSEA, CDJA) de l'ADECA - Association de Défense des Exploitants Concernés par l'Aéroport - qui désire toujours plus de terres, d'emprunts ou de machines, se déchaînerait sur le thème : « Laissez l'agriculture aux spécialistes ! ». Une telle initiative pourrait aussi se heurter à la culture squat de la ZAD, méfiante d'un trop grand ali-



gnement sur des codes politiques et culturels trop proches du système, avec des exploitants hors-normes peut-être mais pas « en-dehors », qui risqueraient de la sortir de « sa zone de confort ». Mais depuis l'abandon de l'aéroport, le rebond va s'imposer un peu : tout doit changer pour que rien ne change et que la ZAD d'aujourd'hui ait une perspective d'avenir, sous peine de se rabougir et devenir un groupe de quelques fermes façon Tarnac nantais avec ses épiciers (?), ou un musée des luttes façon Larzac avec son député européen (!)... ou juste un souvenir!

Pays de Retz, le 22/02/18

De la Bretagne au Pays Basque, continuons d'enraciner la ZAD

Brigade de rencontres et de solidarités du 24 mars au 1er avril 2018, à l'Ambazada et à la Wardine

Après l'arrêt des centrales nucléaires de Plogoff et du Carnet en Bretagne, de l'extension du camp militaire au Larzac et la fermeture de la centrale de Lemoiz en Pays Basque, l'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est une nouvelle victoire populaire. Elle a été obtenue grâce à la diversité des composantes opposées au projet, aux habitant-e-s de la zone à défendre et aux soutiens portés de toutes parts. Elle donne des ailes à d'autres luttes ainsi que la possibilité de créer ou de renforcer, sur ce territoire maintenant libéré d'une menace d'infrastructure inutile, une multitude de projets afin de poursuivre le travail entamé.

C'est poussé-e-s par ces convictions qu'en Bretagne comme au Pays Basque, nous nous sommes battus contre ce projet d'aéroport et avons soutenu la ZAD. Nous sommes aussi venu-e-s construire l'Ambazada et nous voulons maintenant transformer un essai : continuer de prendre part à sa réalisation afin d'inaugurer cette grande cabane internationale et intergalactique qui permettra des rapprochements et des convergences des peuples et des gens du monde entier.

Répondant à l'appel commun lancé pour donner un coup de main à cette construction et connaître la situation et les perspectives de la ZAD, une nouvelle brigade est en préparation pour la dernière semaine de mars 2018. Des collectifs bretons solidaires de NDDL se joindront aux Basques et aux habitant-e-s de la ZAD. Tout au long de cette semaine, des rencontres, conférences et fêtes seront organisées à la Wardine, autour notamment des questions basque et bretonne, leurs histoires, leurs langues, leurs luttes...

En Bretagne, la victoire contre l'aéroport n'est qu'une première étape. En plus de la lutte menée par la trentaine de collectifs de soutien à la lutte de Notre-Dame des Landes, des dizaines de collectifs sont en lutte contre des projets destructeurs : contre une centrale à gaz à Landivisiau, une mine d'or dans les Monts d'Arrée, contre l'extraction de sable en baie de Lannion, contre les mines, encore, dans le Trégor, contre une rocade dans la vallée du Restic au nord de Brest, et tant d'autres. C'est de toutes ces luttes, mais aussi des luttes linguistique, culturelle, sociale, féministe... que l'Ambazada doit se faire l'écho.

Concernant le Pays Basque, cela fait maintenant deux ans que divers collectifs sont en lien étroit avec la ZAD. Un échange des pratiques et des pensées a ouvert les un-e-s et les autres sur des réalités et des manières d'agir. Tout en découvrant un lieu gorgé d'autogestions et de complémentarités, les Basques ont voulu, à leur tour, porter la voix des peuples niés par les Etats-nations dominants. Le camp autogéré, les rencontres intergalactiques et le chantier collectif Ambazada d'août dernier ont permis de rencontrer des dynamiques d'autres lieux encore, et cet enrichissement mutuel et pluriel va continuer de plus belle.

Quel que soit le futur de la ZAD, une chose est certaine : c'est dans la consolidation de chaque projet entamé et dans l'union des forces que nous pèserons ensemble dans la balance. Gageons que face à un risque d'expulsion imminent ou de légalisation à la française, nous rassemblerons le désir et les moyens nécessaires à enraciner l'avenir de la ZAD, dans un climat apaisé et constructif. Afin de semer, dès aujourd'hui, les graines d'une nouvelle forme politique de territoire dégagé du centralisme jacobin et de ses filiales énergétiques, doté d'un fonctionnement commun librement choisi et défini pas ses habitant-e-s.





Paysans contre les normes

Le Nom de Laronze

Du meurtre d'un paysan au « collectif d'agricultrices et agriculteurs contre les normes »

LE MEURTRE DE JÉRÔME LARONZE

Le 11 mai 2017, ultime contrôle des services vétérinaires sur la ferme de Jérôme Laronze à Trivy en Saône-et-Loire. Venus procéder au recensement de son troupeau de vaches en vue de sa saisie, ils sont accompagnés de pas moins de 6 gendarmes... Mis devant le fait accompli et ne voulant pas assister à l'office, Jérôme ne se présente pas... Commence une cavale qui se terminera 9 jours plus tard sous les balles d'un gendarme au bord d'un chemin isolé de campagne. Jérôme avait 37 ans.

Le 20 mai 2017 marque l'épilogue dramatique d'une descente aux enfers comme s'en vivent tant d'autres dans les campagnes, trop souvent enfouies dans le silence et l'isolement propres au milieu paysan.

Jérôme s'installe en 2003, reprenant

l'administration et l'humiliation des contrôles qu'elle fait subir. Comme il refuse quelques-unes de ses injonctions, la machine administrative se met en route : de contrôle en contrôle, de récrimination en interdiction de circulation des animaux, tout part à vau-l'eau... En 2016, un contrôle particulièrement violent en présence des gendarmes mis à contribution pour regrouper le troupeau provoque la panique des animaux. Des vaches se jettent dans le ruisseau en bordure de prairie sous les yeux de Jérôme, menotté pour l'occasion... Cinq d'entre elles se noient, selon son témoignage.

Mais Jérôme ne fait pas que subir et il manifeste à plusieurs reprises son hostilité à l'encontre de l'administration, et l'exprime lucidement à travers divers communiqués au Journal de Saône et Loire : « L'hyper administration n'apporte rien aux agriculteurs, sinon de l'humiliation et des brimades. Cela ne rapporte qu'aux marchands et aux intermédiaires. Mon cas est anecdotique, mais il illustre l'ultra-réglementation qui conduit à une destruction des paysans ».

LA NAISSANCE DU COLLECTIF CONTRE LES NORMES

La mort de Jérôme, quoique relatée très discrètement par la presse nationale, marquera profondément d'autres paysans se reconnaissant dans son engagement. Ceux-ci feront rapidement le lien avec les critiques du monde agricole développées dans les livres de Xavier Nouilhanne (Le ménage des champs) (1) et de Yannick Ogor (Le paysan impossible) (1), deux brûlots contre l'agriculture industrielle et toutes les pseudo-alternatives qui se déploient

en son sein... Ainsi naquit un « Collectif d'agricultrices et agriculteurs contre les normes » à l'automne 2017.

L'objectif est de regrouper les opposant-es à la mise aux normes indus-

trielles, autant dire à la mise au pas de l'agriculture, de se rassembler lors de contrôles pour créer un rapport de forces, à l'instar de ce qui s'est fait lors de l'opposition à l'identification électronique (par exemple, contre le puçage des animaux), de créer un réseau décentralisé de groupes locaux, de relever et diffuser les témoignages de ceux-celles qui sont pris dans la « machine », de les sortir de l'isolement et de les soutenir...

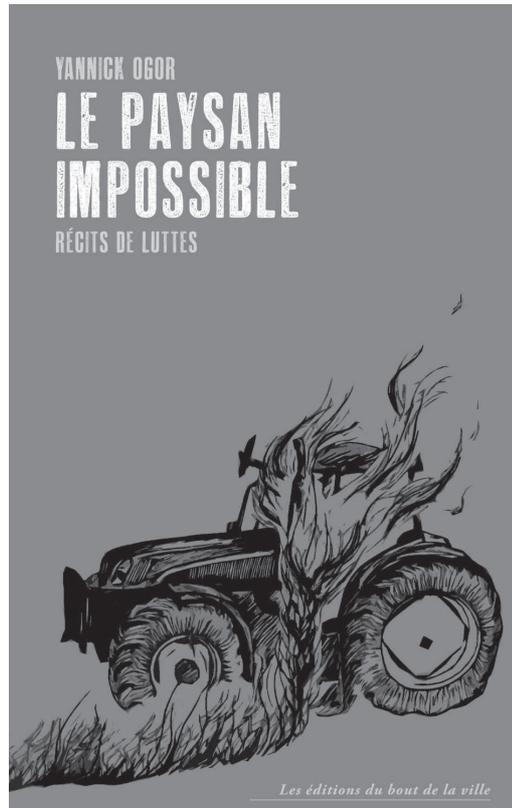
LES RENCONTRES DU COLLECTIF À GENVES (69)

Le 20 janvier 2018, je me retrouve à Mâcon (Rhône), au square de la Paix, où le 20 de chaque mois se tient une veillée en hommage à Jérôme. Ce même week-end est organisée à Cenves, village proche de Mâcon, la deuxième rencontre du Collectif. Pour y participer, j'ai traversé la France, abandonnant mes brebis au Pays Basque. Déjà en octobre, au même endroit, s'était tenue la première session du Collectif, correspondant avec la veillée d'hommage organisée par l'association « Justice et vérité pour Jérôme ». Outre à cette manifestation de solidarité du 20 janvier, j'ai participé à trois jours de rencontres et de discussions entre une bonne cinquantaine de participant-es, essentiellement des paysannes, venus de toute la France, mais aussi une d'Italie !

L'histoire singulière de Jérôme, les convictions qui l'animaient, sa mort tragique étaient à elles seules de fortes raisons pour être présent à ce moment.

La volonté de paysan-nes de structurer une opposition dans le milieu rural, indépendante de l'État et de tous ses faire-valoir, en est une autre, quand tout semble devoir passer par les arcanes des institutions : négocier avec elles et employer leur langage (c'est-à-dire « définir des critères », les « chiffrer », montrer sa « bonne volonté » - montrer patte blanche, quoi!) comme le font inlassablement les syndicats empêtrés dans la cogestion !

Après les présentations, les rencontres commencent par la lecture du dernier témoignage, bouleversant et d'une grande tenue littéraire dans lequel Jérôme évoque ses griefs contre l'administration agricole... On peut espérer une publication de ce texte, et d'autres aussi, quand



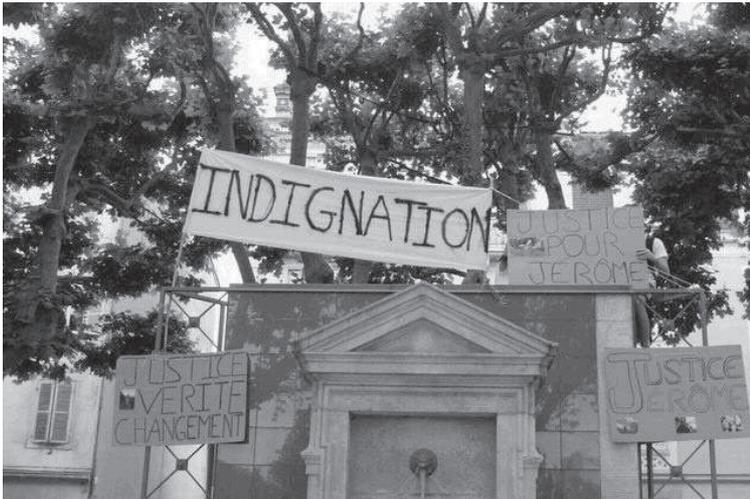
1- Le ménage des champs, sept 2016, 250 p, 12€ ; Le paysan impossible, juin 2017, 215 p, 12 € ; ces deux livres ont été publiés par Les éditions du bout de la ville 09290 Le Mas-d'Azil.

la ferme de son père. Pendant quelques années, tout se passe bien. Jérôme élève ses vaches sans qu'il ne se pose de problèmes particuliers. Mais, comme beaucoup de paysans, il est excédé par la prénance de





Paysans contre les normes



l'instruction judiciaire aura fait son chemin... Suivent d'autres témoignages de paysan-nes : descente de gendarmes à leur domicile, bétail saisi, internement de force en hôpital psychiatrique, fichage, acharnement des services vétérinaires ou de la MSA (Mutuelle sociale agricole), redressement judiciaire... Souvent c'est en sus de problèmes familiaux ou de santé que le harcèlement administratif s'acharne. A côté de ces récits, le film *Petit paysan* (sorti en 2017, et qui voudrait montrer la dureté et les angoisses des petits éleveurs) apparaît comme une bien pâle fiction !

Divers groupes locaux témoignent de leur activité en Anjou, Bretagne, Auvergne... Tout ceci est en cours de constitution : échanges d'expériences, élaboration d'une critique de la gestion par les normes et préparation à la solidarité font partie des préoccupations.

Retour d'expériences aussi de la lutte contre l'identification électronique en ovins en Provence, Tarn et Pays Basque avec diverses fortunes et souvent un essoufflement... Dans le Tarn, le collectif « Faut pas pucer », toujours actif, continue la lutte ; ailleurs le silence des cimetières a pris place après quelques intenses

actes d'opposition.

J'apporte mon témoignage du Pays Basque où cette lutte n'a jamais vraiment pris (en regard du nombre très important d'éleveurs de brebis dans la région) : tout (c'est-à-dire peu) n'a tenu qu'à une poignée de personnes, la critique sous-jacente de la traçabilité, de la technologie, de la sujétion à l'administration a eu peu d'écho... En outre, il est difficile d'engager une bataille quand celle-ci met un tant soit peu les subventions en péril ! C'est ici une réalité du monde « paysan », tellement assujéti à l'administration qu'il lui est difficile d'imaginer s'en émanciper. Et tout ce qui constitue la représentation et l'organisation des agriculteurs et agricultrices procède de la même logique.

LES ENJEUX À VENIR

Pour le Collectif contre les normes, il s'agit de se nourrir des oppositions antérieures et actuelles, de les déployer plus largement... Il est prévu de s'intéresser à tous les acteurs qui jouent un rôle dans les diverses procédures subies par les paysan-nes en difficulté, de décrypter leurs fonctionnements, de savoir qui fait quoi en matière de contrôles sanitaires, de contrôles administratifs et sociaux, de sanctions, d'enlèvement des animaux saisis etc. Et, le cas échéant,

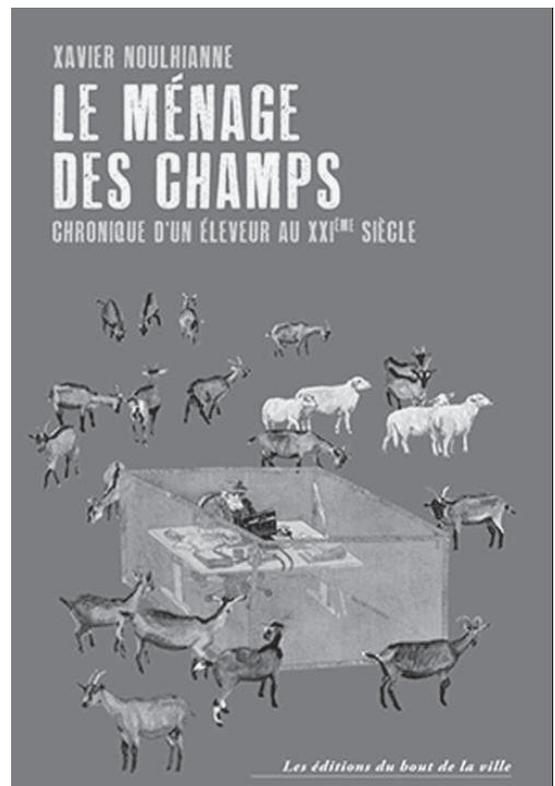
d'organiser des ripostes.

A ce jour, si plusieurs types d'actions ont été évoqués, le Collectif est en cours de définition (jusqu'à son propre nom) et d'organisation. D'autres rencontres auront lieu à la fin de l'été.

Entre temps, autour du 20 mai prochain, des manifestations en mémoire de Jérôme Laronze seront organisées.

Pour que sa mort ne demeure pas dans le silence, que sa parole ne soit pas un cri dans le désert.

Fabrice J., le 20 février



Courant alternatif

n'étant plus diffusé en kiosque,
a besoin de nouveaux abonnés
10 numéros + hors séries
30 euros
Chèque à l'ordre de "La Galère"

OCL égregore, B.P 81213 -
51058 Reims cedex
Abonnez des amis !
Tarifs réduits
(pour les fauchés) : 18 euros





Vertement écolo

Bure : au feu les pompiers !

On est toujours trahi par les siens. Cette fois le rôle du traître est tenu par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Le 15 janvier elle a rendu son avis sur le « dossier d'options de sûreté » de la future poubelle nucléaire de la Moselle. Bure doit accueillir en 2027 et pendant près d'un siècle 85 000 m³ de déchets hautement radioactifs issus des usines de retraitement. Après avoir félicité l'ANDRA pour l'excellent dossier qu'elle lui a transmis, le président de l'ASN cogne : «... nous avons des réserves sur un sujet important, celui des déchets bituminés... si ce sujet n'est pas traité de manière satisfaisante, le stockage... ne sera pas autorisé par l'ASN¹ ». Ces déchets, qui représentent 18 % des déchets destinés à Bure, sont actuellement stockés dans des conteneurs en bitume. L'ASN refuse leur stockage en l'état car « ... outre

que le bitume lui-même peut s'enflammer dans certaines conditions, ces déchets sont aussi susceptibles... de monter en température... avec, le risque d'un emballement thermique propageant l'incendie dans les alvéoles souterraines de stockage. » Et de citer le site de déchets non radioactifs de Stocamine (dans des anciennes mines de potasse d'Alsace) arrêté en catastrophe après un incendie souterrain. Bref il faut reconditionner les 40 000 colis, les rendre inertes pour les stocker. Sans compter les risques liés aux séismes et à la malveillance criminelle (évoqués par Greenpeace) : « L'ANDRA devra aussi apporter des précisions sur la façon dont elle pense se prémunir, à Bure, contre des actes tels qu'un incendie d'origine criminelle ». Les nucléocrates ne sont pas encore totalement sortis d'affaire à Bure.

Le zadiste, voilà l'ennemi !

L'abandon du projet de NDDL, autant du fait de la solidarité globale et de la résistance locale que de la tambouille politicienne au sein de la Macronie (éviter un départ de Hulot) comme des contraintes budgétaires (après NDDL, l'A45 Lyon-Saint Étienne ?), ne doit surtout pas être perçu pour les tenants de l'ordre et les politiques comme une défaite. Les déclarations martiales se sont donc multipliées. Dans Le Figaro du 5 janvier 2018, l'éditorialiste Trémollet de Villiers dénonce les « Casseurs des champs », et appelle le gouvernement à « restaurer l'autorité de l'État » en envoyant les CRS quelle que soit la décision prise. Le 17 janvier 2018, à la fin du conseil des ministres, Macron annonce « en même temps » l'abandon du projet et « ne plus vouloir ce genre de ZAD en France ». Le premier ministre Philippe menace : « Nous devons, si nous voulons respecter la loi, respecter la trêve hivernale. La trêve hivernale ça se termine le 30 mars. Nous pourrions constater le départ volontaire des occupants le 30 mars. Et si tel n'est pas le cas, nous commencerons à procéder aux expulsions ». Macron enfonce le clou, le 25 janvier au micro de France Inter : « Partout où il y aura une occupation illégale du domaine public, elle sera levée ». Logiquement, « Macron a demandé à Collomb, ministre de l'intérieur, de ne pas laisser se constituer d'autres ZAD et de faire évacuer les zadistes à Bure comme à Roybon (Isère) où est projetée la création d'un Center Parcs...⁶ »

L'Ordre et la Loi ont reçu un soutien finalement pas si inattendu que cela, celui de José Bové. Après son numéro face caméra sur la transposition de l'expérience idyllique du Larzac à NDDL, son discours change : « Ils ont peur de se faire virer à coup de pompes dans le cul par les agriculteurs. C'est pourquoi ils négocient avec eux. Les zadistes n'ont rien à voir avec la cause agricole ; ils nous font chier. Ils cherchent juste à se faire virer par les gendarmes pour passer pour des victimes⁷ ».

Bang bang et ce bruit-là : bang bang je ne l'oublierai pas... (air connu)!

Et pourtant, il va falloir apprendre à oublier le bruit des fusils des chasseurs dans les campagnes. C'est la société RDS Industries² (dont le slogan est « Parce que nous ne tirons pas pour faire du bruit »), spécialisée dans les silencieux, crosses et fusils spéciaux (civils et militaires) qui nous l'apprend, tout comme la revue « Chassons » : « Les silencieux, ou modérateurs sonores, sont officiellement autorisés à la chasse par un arrêté du 2 janvier 2018 publié au Journal officiel le 23 janvier modifiant l'article 2 de l'arrêté du 1er août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement. ».

Les justifications sont multiples : « Les chasseurs de grand gibier à la carabine pourront donc équiper leur arme d'un modérateur de son et chasser avec, en battue, mais surtout à l'approche où cet accessoire (qui réduit d'environ 30 db le bruit des détonations réduisant le volume sonore de 10 fois) prend tout son sens : protection de l'audition, tranquillité des riverains surtout l'été à l'aube et quiétude du gibier après le tir³. »

Pour Thierry Coste (lobbyiste en chef de la FNC (Fédération nationale des chasseurs) et conseiller de Macron, « il a un effet immédiat sur la santé des chasseurs et sur leurs tympans. Cette réduction de 20 à 30% fait en sorte que le chasseur n'a pas d'acouphènes et n'a pas ce bruit en permanence qui est provoqué par un très grand nombre de tirs... C'est juste un principe de confort, il n'y a aucun problème de sécurité ».

La perversité des propos est à la mesure de la perversité de la chasse dite « de loisir » : le silencieux c'est bon pour les riverains, les animaux et surtout la santé des chasseurs.

Ce n'est pas la position de l'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) qui dénonce :

« Pour les braconniers, c'est une permission encourageante. Ils sont désormais plus libres, car impossibles à repérer à l'ouïe... »

Pour les chasseurs, tuer sera encore plus facile. En battue ou à l'approche, ils pourront tirer sans faire fuir les animaux, et multiplier les cartons... »

Pour la majorité des citoyens, amateurs pacifiques de la nature, l'insécurité due aux fusils sera encore plus inquiétante, parce qu'impossible à repérer.⁴ »

Le ministère de la Transition écologique a donc validé une nouvelle demande du lobby déjà soutenue en 2016 par Ségolène Royal. Il fallait déjà tenter de reconquérir l'électorat chasseur. Et c'est Hulot et Macron qui en tirent les bénéfices !

Pour terminer cet interminable feuilleton, rappelons que la France a «... la plus longue saison de chasse d'Europe, le plus grand nombre d'espèces chassables (91), des battues organisées toute l'année, des tirs de nuit, pas de visite médicale annuelle obligatoire des chasseurs pour renouveler leur permis de chasser, pas de mise en place d'un seuil légal de concentration d'alcool dans le sang et dans l'air expiré au-delà duquel chasser est interdit, pas de règle nationale de sécurité à la chasse...⁵ »

Pierre et Vacances : devine qui vient dîner ce soir ?

Avec sa vieille ennemie Ségolène Royal, il n'avait pas ménagé sa peine depuis des années pour ses amis entrepreneurs. Le 10 juillet 2015, il était de l'inauguration du Center Parcs (CP) du domaine du Bois aux Daims, dans le Poitou. Sur 300 millions d'euros, les collectivités ont apporté 138 millions, les banques, les assurances et les particuliers, 130, et Pierre et Vacances, 30 ! Cherchez l'erreur. Le tout pour un partenariat public-privé qui coûte très cher, surtout pour entretenir l'Aqua Mundo, la bulle tropicale des CP. Qu'importe : « Quand on construit un collège, il faut naturellement

retirer les équipements... ». Et ne venez pas lui dire que ce n'est pas comparable : « Quand vous voyez le nombre d'enfants dans l'Aqua Mundo, vous vous dites, quand même, qu'il y a une fonction publique ici !⁸ »

Enfin il touche au but, la gamelle est là, il va pouvoir s'empiffrer pendant des années. Lui, c'est Raffarin. Depuis le 9 février 2018, il est administrateur du groupe Pierre et Vacances-Center Parcsii. Il pourra se balader dans la Chine qu'il aime tant, où Pierre et Vacances construit des résidences pour les classes supérieures chinoises.

1- Stockage radioactif de Bure : « Une copie à revoir » Entretien. Pierre-Franck Chevret, Pierre Le Hir. Le Monde, mardi 16 janvier 2017

2- Les silencieux autorisés à la chasse. RDS Industries. 27 janvier 2018 <http://www.rdsindustrie.net/actualites/silencieux-autorises-a-chasse>

3- Les silencieux autorisés. Chassons, un art de vivre. 26 janvier 2018. <https://www.chassons.com/les-silencieux-autorises-a-la-chasse/>

4- Les braconniers se frottent les mains, les promeneurs serrent les fesses! Dites NON aux silencieux sur les armes de chasse! ASPAS, 25 janvier 2018

5- Ibid

6- Chasse ouverte aux zadistes en La Mare aux Canards. Canard Enchaîné, mercredi 7 février 2018.

7- Canard Enchaîné du mercredi 7 février, reprenant les propos de José Bové parus dans « le Point » du 1 février 2018

8- In « Pierre & Vacances, la saga », un hors-série de « Complément d'enquête » diffusé le 13 juillet 2017.

9- Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts Pierre et Vacances. Bulletin des annonces légales obligatoires, n° 10, 28 janvier 2018



Réflexions sur les Médias

A la commission journal de Courant Alternatif qui s'est tenue fin janvier au Pays Basque, un débat a eu lieu sur le rôle des médias, en particulier dans la propagande gouvernementale actuelle. Quelle est leur efficacité, réelle ou supposée ? Ont-ils une responsabilité dans la tétanie sociale actuelle ? Puis, après avoir poursuivi la réflexion en abordant le contrôle gouvernemental de la liberté d'expression -les mesures «anti fausses nouvelles» en cours de gestation devant déboucher sur une énième loi de restriction des libertés-, s'est posée la question de savoir où en est la contre-information, nécessaire à tous les niveaux. Nous rendons compte ici des échanges qui ont alimenté la discussion.

Pourquoi rien ne bouge? Est-ce dû à la propagande médiatique? Est-ce que les médias nous anesthésient? Il pourrait être intéressant, de notre côté, de voir comment les personnes s'informent et s'organisent. Car en réalité, les gens ne sont pas si passifs qu'il est dit. Il y a de multiples résistances, plus ou moins petites et discrètes, et le pouvoir en est quand même inquiet. Et quand apathie il y a, elle n'est pas due aux médias (même si en général les infos ont tendance à casser le moral), ni au manque d'infos, mais à un manque de perspectives et à un sentiment d'impuissance à peser sur les situations.

LES MÉDIAS ET LEUR RÔLE

Quel est donc le rôle des médias ? Nous sommes gavé-e-s d'infos et l'effet produit est qu'on peut avoir l'impression de « tout savoir » ; mais cela tue la curiosité. Cette saturation d'infos noie dans la masse des choses qui pourraient être intéressantes. Et ce sans compter les redites systématiques au cours d'une même journée, et d'un média à l'autre mis en concurrence, mais tous nourris aux mêmes agences de presse. Ce bombardement de trop d'infos entretient un flot continu et répétitif qui empêche, sciemment, tout approfondissement. De plus, les médias nous font un récit de l'information (« le gouvernement a pris la décision », « loi sur l'immigration, des gens s'opposent ») mais sans l'argumentaire, ce qui rend plus difficile l'analyse. Quant à l'info numérique, elle peut être encore plus piégeante, car généralement tout est mis au même niveau.

Comme le mot média l'exprime, les journalistes sont des intermédiaires, des professionnels souvent « hors sol ». Ils ne sont pas impliqués dans ce qu'ils racontent, au contraire de ce qui se passe, au moins en théorie, dans la presse militante par exemple. De plus, l'université offre des lots d'expert-e-s, de spécialistes qui officient dans les médias, voire jouent eux-même le rôle des journalistes, et qui justifient leur présence par la publication d'un livre, d'une thèse... Ils et elles ne questionnent surtout pas le fond des problèmes. Leur message est : « le système actuel est indépassable ».

Les médias jouent donc aussi un rôle de vase communicant avec d'autres « acteurs de la société civile », se valorisant l'un et l'autre, pour des « causes » diverses et variées. En voici un exemple : les pétitions en ligne (bien commodes pour se donner bonne conscience et ne pas agir) sont devenues très à la mode et envahissantes ; invasives même, car elles s'introduisent dans notre courrier électronique. C'est un véritable busi-

ness, qui a souvent des appuis dans les médias, avec une ou des personnalités qui relaient la pétition.

L'INFORMATION ORIENTE LES DÉBATS

Les médias ont aussi le rôle de diffuser des termes nouveaux, qui sont réutilisés par réflexe, par convention, comme des clichés : il y a eu « terroristes » pour les militant-e-s basques, irlandais, corses... ; il y a « radicalisés » pour parler des extrémistes islamistes. Il y a le concept d'« écriture inclusive » qui remplace à présent « féminisation » du langage. Ce n'est pas qu'un simple problème de termes, c'est surtout une façon d'influer sur les modes de pensée, de canaliser les façons de concevoir les choses, de les uniformiser, voire de les vider de tout contenu : Macron et sa « révolution » et son « progressisme », par exemple... Les médias cherchent à façonner les gens.

Les médias aussi nous conduisent vers ce dont il faut parler : ils nous orientent (et c'est aussi vrai de la presse militante) vers les thèmes que, eux, ont mis à l'ordre du jour.

Depuis toujours, la presse est une « propagande » (elle propage) : son premier travail est de trier les infos pour en proposer certaines et en taire d'autres (guerre d'Algérie, France-Rwanda, nucléaire...) et les gouvernant-e-s vendent leurs produits (réformes, décisions, lois...) par médias interposés. Donc, ce qui est fondamental face à ça, c'est le doute face aux infos propagées et le recours aux arguments par analyse de classe. En outre, le gouvernement et les lobbys agissent sur la presse : pas question d'attaquer le sionisme, de parler de BDS, d'user de certaines formes d'humour, de tenir des propos politiquement incorrects sur les animaux... Des sujets sociétaux sont mis en avant, par exemple qui donnent à Macron une image de gauche dans les discours (sauf sur les immigré-e-s) et font oublier sa politique de droite.

De fait, nous sommes dans une situation où nous, en tant que militant-e-s, avons très peu d'espace entre critiques de gauche et de droite : nous nous trouvons sommé-e-s de choisir entre deux postures qui, schématiquement, correspondraient à "droite/censure" ou à "gauche/liberté", ce qui est faux bien sûr, la gauche n'ayant pas le monopole de la liberté d'expression ni la droite celui de la censure. Par exemple, à propos de la délation on nous dit : oui, il faut dénoncer, mais non à la délation. D'un autre côté, si tu dis «on nous ment», tu es taxé-e de «complotiste» ; si tu définis le système de «capitaliste», tu es jugé-e ringard-e ; si tu remets en cause la finance, les vaccinations obligatoires etc..., tu peux être assimilé-e à l'extrême droite. Il est devenu très difficile d'avoir une place critique sans avoir à choisir un camp parmi les forces en présence, mais qui ne nous correspondent pas. Alors qu'avant, il existait un mouvement ouvrier, donc une parole de classe.

MÉDIAS ET MISE EN MOUVEMENT

Mais les médias et leurs infos n'ont que peu de rapport avec la mise en mouvement ou pas des gens, la révolte ou pas contre l'exploitation et l'oppression. Et aussi, penser que les « réseaux sociaux » impulsent les mobilisations, c'est un leurre. En fait, la relation info/lutte est à l'inverse : c'est quand on est en mouvement qu'on a besoin de s'informer et que l'info est utile, qu'on a besoin aussi d'informer et qu'on est aussi plus à même de mesurer, de façon critique, quel traitement les médias font de ce dans quoi on est impliqué.

Il ne faut pas oublier que les médias et les journalistes sont en général très mal vus. Les gens s'en méfient ou s'en défient, comme ils le font aussi des politicien-ne-s. Ce qui montre que leur propagande ne marche pas aussi bien qu'ils le voudraient et qu'on perçoit bien qu'ils aboient avec les chiens et jouent avec les émotions primaires.



Médias

En réalité, qui regarde, qui écoute, qui lit les infos ? Peu de jeunes ; très peu de gens. Ceux et celles qui s'intéressent à des infos « minorisées », rares, le font par curiosité intellectuelle, généralement sans conséquence directe sur la vie et la société. L'important aussi pour nous, c'est de ne pas forcément prendre l'info dans son immédiateté. Parce que, parfois, on n'a pas le choix dans la mesure où elle ne nous est pas fournie de suite (par exemple les accidents nucléaires : Tchernobyl, Fukushima), mais aussi parce que l'information, difficile à analyser sur le vif, peut permettre après coup une meilleure compréhension ... (et pour reprendre notre exemple, sa compréhension se révélera néanmoins très utile pour le prochain accident nucléaire !!)

Il ne faut donc pas tout mettre sur le dos des médias et des journalistes. Certes, ils jouent un rôle de désinformation, mais pourquoi ne devrions-nous pas créer nos propres moyens d'infos ? Ceux-ci sont très diminués (au moins en dehors d'internet). Dans la presse militante, avant, les gens impliqués dans des luttes écrivaient sur ce qu'ils vivaient ; les infos venaient des luttes à la base. Aujourd'hui, les luttes sociales ont bien fortement diminué et il n'y a plus une densité militante suffisante. On va voir sur internet, mais sans autre moyen de vérifier si l'info qui y paraît est juste.

De plus, notre courant attaché à la presse écrite, militante ou non, tend à disparaître. Faute souvent de moyens financiers à cause du racket des officines de distribution, de la diminution des abonnements qui sont toujours la source principale pour la presse militante ; faut-il y ajouter un désintérêt pour la lecture papier, c'est à voir ?

L'INDIVIDU FACE À L'INFORMATION

Souvent, nous allons chercher l'info qui

nous ressemble ; nous auto-alimentons nos références, nous nous enfermons dans notre idéologie. La presse, en principe, s'adresse à tout le monde. Mais il y a une tendance, avec internet, à spécialiser les publics, par groupe défini : tu vas chercher, l'info qui te correspond (sur facebook, twitter, google, youtube...) et la machine te renverra automatiquement à ce même type d'infos ; ainsi tu restes dans ton groupe de pensée.

Pour ce qui est des fausses nouvelles (les « fake news »), on remarquera que les premiers à en répandre sont les gouvernant-e-s. Voici un exemple : des mé-

pacité de mobilisation massive. D'un autre côté, il y a aussi des infos qui restent secrètes, ou dont les médias français ne parlent pas ou très peu, notamment sur les nouvelles internationales.

Finalement, il semblerait que l'utilisation d'internet dépasse tout le monde. Macron et ses semblables voudraient tout maîtriser, éviter les initiatives qui leur échappent (à voir comment sera traitée la commémoration de 68). C'est un leurre en fait. De notre point de vue, il ne faut surtout pas légiférer, car il y aurait un danger de contrôle étatique sur l'information.

POUR NE PAS CONCLURE

Cela a déjà été dit, le doute, même s'il est inconfortable, est nécessaire ; même s'il ne s'agit pas de douter en permanence (rester dans l'incertitude, tout relativiser, cela aurait l'effet pervers de bloquer et la pensée et l'action). Le doute doit être plutôt esprit critique, et servir à avancer et à émettre des idées.

L'important aussi est d'analyser le discours dans son lien avec la personne qui l'émet : son contenu dépend de ce qu'elle est, du contexte, d'où elle parle. Mais sans toutefois se focaliser exclusivement dessus, car le danger peut être alors de mettre en cause la personne sans entendre ce qui est dit.

Enfin, il faut revenir aux intérêts de classe, ne pas les faire disparaître mais ne pas en faire non plus l'unique point du discours ou la seule grille de lecture de la réalité. Dans un contexte de lutte, il faut rester dynamique, ne pas gommer les contradictions nécessaires, pour ne pas rester statiques dans nos pensées.

Commission Journal du Sud Ouest,
janvier 2018



dias qui ont présenté la ZAD comme un bastion armé, avec des militants guerriers prêts à une lutte dure, violente. Cette « info » servait le gouvernement pour montrer l'habileté de sa décision du renoncement à la construction de l'aéroport de NDDL : il se présentait comme un pacificateur-négociateur hors pair ; mais elle servait aussi les zadistes, en mettant en évidence qu'ils avaient un rapport de force, lié à une ca-

COORDINATION NATIONALE DE LUTTE LES 24 ET 25 MARS A LYON

Depuis quelques mois plusieurs occupations (à l'université puis dans des bâtiments vides) ont été menées à Lyon afin d'héberger des exilé.e.s que l'Etat refuse de prendre en charge. Dans cette dynamique de nombreuses personnes, collectifs, associations se réunissent en assemblée générale afin d'organiser la lutte contre les politiques migratoires et pour la régularisation de tou.te.s. Face au projet de loi Collomb et à l'ensemble des politiques xénophobes et anti-sociales, il apparaît essentiel de se rencontrer plus largement à l'échelle nationale pour discuter et construire la lutte collectivement. Une première coordination avait eu lieu à Caen en janvier 2017 ; une seconde se tiendra à Lyon les 24 et 25 mars 2018.

Invitation est faite à toutes les personnes investi.e.s et/ou concerné.e.s par les luttes contre les politiques migratoires, celles et ceux qui subissent le racisme d'Etat et l'exclusion comme celles et ceux qui construisent la solidarité avec les exilé.e.s, afin d'élaborer des perspectives communes.

Les objectifs :

Témoigner des différentes formes de résistances locales, en fonction de contextes particuliers (harcèlement policier, juridique, mise à la rue, déportation...).

Construire un répertoire commun d'actions adaptées à chacun des lieux de lutte (rue, camps, hébergements précaires, centres de rétention, PRADHA, CADA, MEOMI, déportation dans les aéroports...).

Produire et porter un message collectif contre la politique du gouvernement et organiser les divers moyens de sa diffusion.

Defendre et soutenir la pérennisation de tous les lieux requisitionnés / occupés.

Pour consulter l'appel et le programme ainsi que les infos pratiques pour ces rencontres :

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

Contact : occupation@riseup.net ou 07.58.62.76.73.



Gros succès des nationalistes aux territoriales : et maintenant ?

Depuis trois ans, l'alliance des autonomistes et des indépendantistes leur a valu de voler de victoire en victoire. Après leur ascension fulgurante lors des élections des 3 et 10 décembre 2017, quelles perspectives se dessinent dans l'île ?

Aux municipales de 2014, Gilles Simeoni, leader autonomiste de Femu a Corsica, s'était emparé de la mairie de Bastia sans s'allier aux indépendantistes. Mais, après le dépôt des armes par le FLNC en juin de la même année, il a conclu un accord qui dure avec Corsica Libera, la principale formation indépendantiste, dirigée par Jean-Guy Talamoni. En 2015, 35,3 % des suffrages exprimés se sont portés sur les candidat-e-s de leur liste unique (Pè a Corsica) aux régionales. Aux législatives de juin 2017, les « natios » ont gagné trois mandats de députés sur les quatre qui représentent la Corse à l'Assemblée nationale. Enfin, aux territoriales de décembre, ils ont obtenu 56,5 % des suffrages au second tour (1) – un raz-de-marée qui leur assure la majorité dans l'Assemblée corse (41 élu-e-s sur 63). Si cette élection a aussi été marquée par 47 % d'abstentions, ils ont les coudées franches.

Les présidents de la nouvelle collectivité – fusion de l'ancienne collectivité territoriale (CTC) et des deux départements, depuis le 1er janvier 2018 – demeurent Gilles Simeoni pour l'exécutif et Jean-Guy Talamoni pour l'Assemblée ; et la vieille classe politique insulaire reste K-O, malgré

le « front uni » qu'ont tenté au second tour des territoriales les deux listes de droite et La République en marche (LRM) (2). La gauche n'est plus représentée à l'Assemblée corse, une première depuis 1982 – le radical de gauche Paul Giacobbi, qui l'avait dirigée, ayant été condamné à cinq ans de prison pour détournement de fonds publics en janvier 2017. De même, aucun candidat de La France insoumise/PCF (qui a eu 5,68 % au premier tour) ou du FN (3,28 %) n'y figure.

Les nationalistes s'installent ainsi au pouvoir dans la durée, et sans avoir modifié leur programme. Talamoni a prononcé son discours d'investiture à l'Assemblée en langue corse, comme deux ans plus tôt, et nul ne s'en est formalisé. Et il a dédié le succès des nationalistes « à nos prisonniers et recherchés plongés dans le malheur par une main indigne » en demandant leur amnistie – tandis que Simeoni se contente de souhaiter le rapprochement des détenus, permis par la loi et promis par les gouvernements successifs.

LES RAISONS DE LA RÉUSSITE NATIONALISTE

La progression spectaculaire des na-

tionalistes tient-elle au « dédagisme » des politiciens, comme on l'a vu en France lors de la dernière présidentielle ? En fait, la perte de confiance envers le personnel politique ne suffit pas à expliquer le phénomène. S'il est vrai que l'absence d'opposition face à eux les sert, Simeoni et Talamoni n'ont pas épuisé leur capital de sympathie (surtout auprès de la jeunesse) après deux ans à la direction de la CTC. Leur score traduit sans doute plus que jamais l'aspiration forte à défendre une identité niée par un Etat centralisateur.

En 1988 déjà, l'Assemblée corse avait affirmé « l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les Corses d'origine et les Corses d'adoption : le peuple corse » (3) alors que la droite la conduisait et que les nationalistes y étaient ultra-minoritaires (6 élu-e-s sur 61). Et, sous la mandature du MRG Giacobbi, le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (Padduc, voté en 2014) parlait aussi de peuple corse, de coofficialité (la parité du corse et du français dans l'administration) et d'un statut de résident « non discriminatoire », après cinq ans de résidence principale dans l'île, pour neutraliser la spéculation foncière et immobilière



Gilles Simeoni, le 10 décembre 2017, à l'annonce de la victoire nationaliste aux territoriales.



Corse

(4).

Les idées que défendent les nationalistes sont donc assez largement partagées, même s'ils sont seuls à revendiquer auprès de l'Etat la reconnaissance du peuple corse. Le sentiment d'appartenir à une communauté spécifique a toujours été puissant dans l'île – et de ce fait affiché, par démagogie ou avec sincérité, par son personnel politique. De plus, les rayonnages des supermarchés le montrent depuis des années, le « corse » avec ou sans AOC est un argument vendeur.

L'envolée nationaliste est néanmoins à relativiser par le second élément marquant des territoriales (dont la campagne a été moins passionnée que d'ordinaire) : un taux d'abstention jamais vu depuis la création de la collectivité (5). Ce phénomène ne tient pas qu'à un simple refus de se déplacer parce que la réussite des nationalistes était annoncée dès le premier tour par les médias, à une désaffection grandissante de l'électorat envers le « débat démocratique » ou à la multiplication des scrutins (pas moins de trois) en 2017. L'essor de la précarité a sûrement joué aussi : celle-ci peut pousser, on le sait, à l'abstention – sinon au vote populiste de protestation (6).

LA « SOLUTION POLITIQUE » REVENDIQUÉE

Les nationalistes ont fait campagne sur leurs thèmes habituels : le rapprochement et l'amnistie de leurs prisonniers, la coofficialité, le statut de résident, la reconnaissance du peuple corse dans son principe et

dans ses droits, la défense de la langue corse. Ils ont mis en avant la nécessité d'arracher au gouvernement un statut fiscal spécifique – dû à l'insularité, aux difficultés économiques de la Corse et à sa faiblesse démographique, comme le prévoit le traité de l'Union européenne en pareil cas –, ainsi que des engagements dans le domaine économique, avec un « accompagnement financier à divers niveaux », afin de poursuivre le développement des infrastructures corses, et d'améliorer le secteur de la santé et celui des entreprises. Mais, confrontés au silence assourdissant de l'Etat depuis deux mois, et aux questions sur l'indépendance dont les bombardaient les médias du fait des événements en Catalogne, les deux présidents insulaires se sont employés à convaincre qu'ils ne veulent pas l'indépendance, juste aller vers davantage d'autonomie dans le cadre institutionnel français. Talamoni a par exemple affirmé : « Dans dix ans, les Corses, s'ils le souhaitent et uniquement s'ils le souhaitent, par la voie démocratique et uniquement par la voie démocratique, diront s'ils veulent aller plus loin. »

LA (NON-)RÉPONSE DE L'ÉTAT

L'Elysée, lui, s'attache à banaliser le « problème corse » et à relativiser le succès des nationalistes. Il feint de croire que le dernier vote ne visait qu'à rassembler trois collectivités en une. D'après son porte-parole, il s'agissait « d'abord d'un scrutin territorial sur l'avenir de la Corse, le dé-

veloppement économique, les transports, l'accès aux soins, bref, ce qui fait la vie d'une collectivité ». Ce déni s'est peu à peu mué en hostilité, avec l'ébauche d'une stratégie visant à opérer une distinction entre Simeoni et Talamoni : l'Etat pourrait peut-être discuter avec l'autonomiste, mais pas avec l'indépendantiste. Une vaine tentative.

Avant la présidentielle, Macron a servi deux discours sur les « régions françaises » : il a fait de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui a intronisé le français comme langue officielle de la France en 1539, un symbole de sa campagne ; à l'inverse, lors de sa venue en Corse en avril 2017, il a annoncé un « nouveau pacte girondin ». Mais, fin décembre 2017, il a déclaré à propos de l'île : « Il est possible de réfléchir à des évolutions possibles (...) mais qui doivent s'inscrire dans un cadre, celui de la Constitution. Ce cadre républicain ne peut pas répondre à certaines exigences, telles que le statut de résident ou la coofficialité de la langue corse. » Simeoni lui a répliqué que, « lorsqu'une Constitution ne permet pas de reconnaître un peuple, il faut changer la Constitution et non pas faire disparaître ce peuple ».

Depuis, c'est une tonalité très jacobine que le pouvoir a adoptée, avec la nomination de Jacqueline Gourault comme « Madame Corse » déléguée auprès du ministre de l'Intérieur. Après sa visite en Corse, Femu a Corsica a résumé avec lucidité dans un communiqué les objectifs que le chef de l'Etat a assignés à sa représentante : « Démontrer à



Ces constructions illégales dans la baie de Rondinara appartiennent à Pierre Ferracci, PDG du groupe Alpha et grand ami de Macron. Condamné en 2016 par le tribunal d'Ajaccio à verser 1 million d'euros d'amende, Ferracci n'a pas interjeté appel, mais les associations environnementales U Levante et ABCDE l'ont fait pour demander leur démolition.



à l'opinion française que le Président Macron ne cède en rien aux nationalistes corses ; amener insensiblement les représentants de la majorité territoriale vers un traitement segmenté, technique et dépolitisé des dossiers en leur ôtant toute portée stratégique émancipatrice ; éviter que le "dossier corse" ne se transforme en problème de politique intérieure française ; dévier le projet de Pè a Corsicà dans un vaste débat visant à transformer le dossier corse en simple laboratoire de la décentralisation française. »

Le 22 janvier a enfin eu lieu, à Matignon, la rencontre avec le chef du gouvernement que réclamaient les présidents de la collectivité corse. Edouard Philippe était appuyé notamment par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb et par Patrick Strzoda, ancien préfet de Corse devenu directeur de cabinet de Macron. Simeoni a estimé, à la sortie de la réunion, que le Premier ministre avait « pris acte » de leurs demandes et attentes quant à la reconnaissance de la spécificité de la Corse par une révision de la Constitution. Mais il n'a pas tardé à s'avouer « très déçu ». En fait, le chef du gouvernement a répondu aux élus corses par un refus poli tant en ce qui concerne les prisonniers, la coofficialité, le statut de résident et le peuple corse que l'autonomie. Il les a aussi renvoyés vers Gérard Larcher et François de Rugy, respectivement présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, sur l'argument que pour une modification constitutionnelle il fallait convaincre le Parlement... et leur rendez-vous avec eux n'a rien donné non plus. L'Etat macronien a visiblement peur que la question insulaire lui échappe et que l'indépendance donne des idées à d'autres régions.

La situation très préoccupante de l'île

La Corse connaît depuis dix ans un gros bouleversement démographique : entre 2008 et 2013, la population a augmenté de 17 % pour atteindre 324 000 habitants, selon l'Insee en juillet 2016, et cet accroissement est essentiellement dû à l'installation de continentaux dans une île où le nombre des décès excède celui des naissances depuis quatre ans. Pareille réalité ne peut qu'alimenter le discours nationaliste sur la « colonisation de peuplement » et la « disparition programmée du peuple corse », d'autant qu'interviennent d'autres changements d'importance :

- L'île bascule peu à peu dans une civilisation du lotissement et de la grande surface (7), en périphérie des agglomérations (8), et cet étalement urbain réorganisant de super et hypermarchés s'effectue au détriment des zones agricoles, avec des constructions parfois aberrantes et selon une logique du tout-voiture. Tandis que se perpétue le déficit de logements sociaux, on

Grève à l'hôpital de Bonifacio, le 12 octobre 2017.

A peine arrivé dans cet établissement en grande difficulté financière, le directeur a entre autres embauché sa compagne, octroyé gratifications et sanctions à la tête du client, et décidé des investissements très critiqués.



constate partout une grosse hausse des résidences secondaires. Elles représentent 35 % du parc immobilier en Corse (contre 22 % en Languedoc-Roussillon et 17 % en PACA), et jusqu'à 68 % dans certaines communes. Or la « Madame Corse » du gouvernement a évoqué le possible « aménagement » de la loi littoral (qui protège les côtes insulaires depuis 1976) pour « libérer du terrain à construire », alors que les ventes se multiplient déjà grâce, entre autres, à des déclassifications d'espaces protégés (9).

- On assiste à une paupérisation galopante. En 2015, 30 000 insulaires – avant tout des mères de familles monoparentales, des plus de 65 ans et des personnes vivant dans les villages de montagne – disposaient de revenus mensuels inférieurs à 760 euros ; et le taux de chômage, de 10,9 %, mettait la Corse au 4e rang sur le plan national. Depuis 2016, elle est la première région française en matière de pauvreté – avec en toile de fond la surconsommation (accompagnée d'un surendettement) et un individualisme pointé comme contraire à la culture corse. Selon les statistiques de l'Insee et les études du Secours catholique, une personne sur cinq y vit sous le seuil de pauvreté. Mais, dans le même temps, on y est passé de 180 contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune voici trente ans à plus de 1 000.

L'ampleur du discours nationaliste ne doit donc, et bien sûr, pas illusionner sur un possible « unanimité insulaire » toutes classes confondues. Le risque de voir s'installer un clientélisme nationaliste n'est pas une aberration – comme de voir, sur le terrain social, le syndicat des travailleurs corses (STC, en tête dans le public et dans le privé) réserver ses flèches à

l'Etat et au patronat non corse plutôt qu'à la collectivité et au patronat corse, trop contents de l'aubaine. Pour la première fois en cinquante ans, l'île a connu deux saisons sans la moindre grève dans les transports maritimes, avec le remplacement de la SNCM (10), où le STC et la CGT étaient forts et actifs, par Corsica line. Ce consortium, qui appartient à des entrepreneurs corses et emploie près de 900 salarié-e-s pour la plupart recrutés en Corse et repris à la défunte compagnie, selon sa direction, a remporté l'enveloppe de la continuité territoriale (11).

Le service public insulaire, lui, va mal – en particulier le secteur hospitalier, dont les établissements peuvent presque envier les hôpitaux continentaux en dépit des difficultés que ceux-ci connaissent (voir l'encadré). La loi du 22 janvier 2002 avait accordé à la CTC un programme exceptionnel d'investissements (PEI) de près de 2 milliards d'euros, et qui était censé relancer l'activité économique de l'île, mais cette somme s'est avérée très insuffisante. La collectivité actuelle va devoir traiter de nombreux dossiers sans en avoir les moyens, même si elle dispose d'un budget de 1 milliard d'euros et est animée par plus de 4 000 agents. C'est pourquoi les leaders nationalistes voudraient obtenir de l'Etat davantage que ses 277 millions d'euros de dotations annuelles, consenties au titre de la décentralisation et à celui de la continuité territoriale. D'autant que le transfert de TVA voulu par Macron pour financer les régions s'appliquera aux 90 millions de la première dotation, mais pas aux 187 millions de la seconde, et que doit disparaître la taxe d'habitation.

- On note dans la société corse une accentuation de la croyance religieuse

Des conflits sociaux très présents

Pour rémunérer ses salarié-e-s, l'hôpital de Bastia (plombé par une dette de 50 millions d'euros) ne règle pas les factures de ses fournisseurs et de ce fait de plus en plus de mal à en trouver. Le personnel va parfois acheter sur son propre argent les produits dont il a besoin pour effectuer son travail ! Les soins en ambulatoire, qui grossissent constamment, obligent une « clientèle » âgée et souvent rurale à se loger dans les hôtels alentour. En novembre 2017, une dizaine d'employé-e-s ont observé une grève de la faim, et des manifestations ont eu lieu pour dénoncer cette situation qui ne cesse de s'aggraver.

A la même époque, les locaux de l'Agence régionale de santé ont été occupés pendant trente-cinq jours afin d'obtenir des moyens pour le centre hospitalier de Castelluccio, à Ajaccio ; le Syndicat des travailleurs corses (STC) a signé le 28 novembre un accord qui a débloqué 1 800 000 euros pour y réaliser des travaux urgents de rénovation, et les jours de grève ont été payés. Une manifestation a eu lieu à Porto-Vecchio pour défendre la clinique de l'Ospedale. Le centre hospitalier de Bonifacio s'est mis en grève, avec le soutien notamment de Corsica libera, pour contester la gestion de son directeur, et le départ de ce dernier a été obtenu...

De manière concomitante, le STC a multiplié les actions dans d'autres secteurs – par exemple pour soutenir les sapeurs-pompiers dans leur défense du service incendie et secours de Haute-Corse. Et il fait preuve d'un dynamisme qui lui réussit : le blocage de l'accès aux magasins Carrefour d'Ajaccio pour dénoncer leurs conditions de travail et de rémunération a débouché sur une revalorisation des salaires et de la prime d'ancienneté.

Avec plus de 52 % des suffrages exprimés, le STC avait remporté haut la main, en février 2017, l'élection professionnelle concernant les TPE de moins de 11 salarié-e-s en Corse (malgré la plainte déposée contre lui par la CGT, la CFDT, la CFTC et FO pour l'empêcher d'y participer). En novembre, il a gagné les 12 sièges du comité d'entreprise et des délégué-e-s du personnel d'Orange Corsica.



Corse



« Pour la défense de tes droits, pour l'emploi - STC ».

Grève à La Poste d'Ajaccio, le 20 septembre 2017, afin que – conformément à la charte d'emploi local mise en place par la CTC – deux postes attribués à des continentaux soient donnés à des insulaires, à compétences et qualifications équivalentes... ce qui a été fait.

(avec un certain succès des confréries (12) ; et les racines chrétiennes de sa culture incitent certain-e-s à juger les valeurs de la communauté immigrée, ou plus exactement marocaine, incompatibles avec elle. Le nombre de personnes originaires du Maroc s'est pourtant stabilisé à 10 500 dans l'île (sur les 32 000 immigré-e-s recensés par l'Insee en 2012), tandis que la communauté portugaise croît fortement (7 500). La grève du personnel à la maison

d'arrêt de Borgo après l'agression de deux gardiens par des détenus « radicalisés », le 19 janvier, contribue par exemple à renforcer la « solidarité corse » sur des bases malsaines (13).

« MAINTENANT, NOUS SOMMES AU PIED DU MUR »

Cette phrase d'Edmond Simeoni (figure du mouvement corse et père du président de l'exécutif), au lendemain des

territoriales, montre la lucidité des leaders nationalistes. Il va leur falloir arracher très vite « quelque chose » à l'Etat, tout en sachant que l'accroissement de la dépendance envers lui, par le biais de subventions, ne réglera pas le « problème corse ». Car une partie de leurs soutiens se sentent floués par la lenteur de son règlement, et considèrent que le dépôt des armes a été une erreur puisqu'il n'est guère payé de retour. Si des résultats ne sont pas bientôt là, une stratégie de la tension peut donc se développer dans l'île (avec une reprise des attentats, et les dissensions qu'ils entraînent entre autonomistes et indépendantistes). Macron, qui a joué la montre jusqu'ici, a choisi de venir en Corse le 6 février, sans nul doute pour réaffirmer, à l'occasion du 20e anniversaire de la mort du préfet Erignac, la souveraineté française sur elle ; et peut-être octroiera-t-il alors de nouveaux moyens financiers à ses institutions. En manière de bienvenue, les leaders nationalistes appellent d'un commun accord à une grande manifestation « populaire et pacifique », le 3 février, à Ajaccio. Resté à savoir s'ils seront entendus sur le dernier point.

Vanina, le 2 février

Notes :

1. La liste d'U Rinnovu, autre parti nationaliste mais naviguant seul, a eu 6,69 % des voix au premier tour de ce scrutin.
2. Valérie Bozzi, maire (Les Républicains) de Grosseto-Prugna, s'était alliée à Jean-Martin Mondoloni, conseiller sortant (« droite régionaliste »), et à Jean-Charles Orsucci, maire (LRM) de Bonifacio.
3. Motion ayant recueilli 44 pour, 10 contre (dont Giacobbi), 1 abstention et 6 non-votants.
4. Ce statut a été adopté par l'Assemblée corse, le 25 avril 2014 (29 voix pour, 18 contre et 4 non-votants).
5. Malgré les 4 000 nouveaux électeurs inscrits, l'abstention a été en hausse de 6,5 % comparée à décembre 2015.
6. A la dernière présidentielle, Marine Le Pen est arrivée dans l'île en tête au premier tour, avec 27,88 % des suffrages exprimés (Fillon étant à 25,52 %, Macron à 18,48 %, Mélenchon à 13,74 %), et elle a obtenu un score important au second (48,52 %) alors que l'abstention était de 35,98 %.
7. En dix ans, 90 % des projets soumis aux commissions départementales d'aménagement commercial ont reçu un avis favorable. Avec une superficie commerciale totale de 271 451 m², soit 904 m² pour 1 000 habitants, la Corse est en tête au niveau national.
8. A dix kilomètres de Bastia, Biguglia est par exemple passé de 4 000 à 8 000 habitants entre 1990 et 2014.
9. Voir CA 210 : « La Corse entre spéculation immobilière et précarité sociale ».
10. Voir CA 246 : « SNCM : la fin programmée d'une tumultueuse liaison Corse-continent ».
11. En attendant la création par la collectivité corse d'une compagnie maritime régionale publique.
12. On en recense plus de 60 actives, en majorité masculines, soit 3 000 confrères. Elles témoignent d'un besoin de spiritualité et de solidarité, ainsi que du désir de renforcer l'identité culturelle corse, en particulier à travers le chant polyphonique.
13. Voir sur Oclibataire, janvier 2016 : « Au feu les pompiers... mais qui en tirera les marrons ? » et CA 258 : « Corse : Perspectives pour le mouvement nationaliste ».

6 et 7 février- Macron en Corse : non, non et non !

Depuis les élections victorieuses de décembre 2017, Simeoni et Talamoni réclamaient au pouvoir français l'ouverture d'un "dialogue politique". Des milliers de personnes ont manifesté à Ajaccio le 3 février, pour réclamer "démocratie et respect pour le peuple corse". Or, lors du déplacement du Président en Corse les 6 et 7 février, quasiment toutes les revendications des autonomistes-indépendantistes ont été rejetées. Une concession, une seule, minime et symbolique, a été faite : Macron s'est dit "favorable à ce que la Corse soit mentionnée dans la Constitution". Ce sera sans doute par l'aménagement de l'article 72, qui permet aux collectivités locales de déroger au droit commun à titre expérimental et pourrait ouvrir au fameux "droit à la différenciation"- rien à voir avec une reconnaissance du peuple corse. La question sera à l'ordre du jour au printemps, dans le cadre de la révision constitutionnelle voulue par Macron. Toutes les autres revendications ont été accompagnées d'un refus sans ménagement de la part du Président, qui plus est sur un ton condescendant et donneur de leçon : rejetés donc le statut de résident, la coofficialité de la langue, le statut de large autonomie (politique, fiscale et financière). Macron a fermé la porte à une amnistie lors de l'hommage qu'il a rendu au préfet Erignac, et il n'a fait aucune mention du rapprochement des onze prisonniers corses détenus dans les prisons françaises.

Tant sur le fond que sur la forme, Macron s'est évertué à claquer une à une toutes les portes au nez des nationalistes. La visite du Président a laissé amertume, déception et colère. Simeoni appelle néanmoins à la poursuite de "l'esprit de dialogue" et Talamoni à "rester mobilisés".

